



**RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019-2020**



## **GROUPE JAJ**

---

Société Anonyme au capital de 3 560 939 euros  
Siège social : 40-48, rue Beaumarchais 93100 MONTREUIL  
RCS BOBIGNY 592 013 155 (2005 B 03765)  
Siret : 592 013 155 00060

**INTERNET : <http://www.jaj.fr>**

### **COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

---

<b>Président :</b>	Bruno DAUMAN
<b>Administrateurs :</b>	Romain DAUMAN Franck SZWARC

### **DIRECTION**

---

<b>Président Directeur Général</b>	Bruno DAUMAN
<b>Directeur Administratif et Financier</b>	Fabrice JIMENEZ

### **COMMISSAIRES AUX COMPTES**

---

**FI ABILITY**  
15 bis rue Jean-Baptiste Pigalle  
75009 PARIS  
Représentée par Julien TOKARZ

# SOMMAIRE

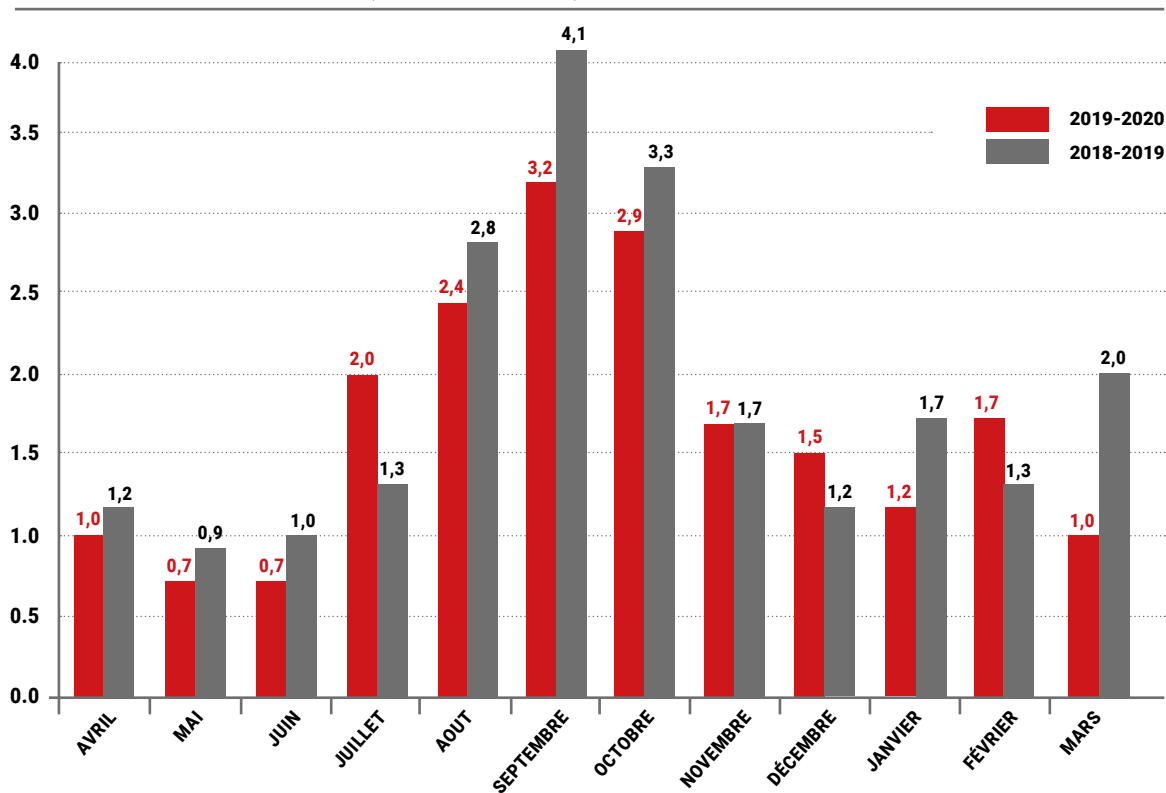
Données statistiques 2019-2020	<b>02</b>
Attestation du Rapport Financier Annuel	<b>07</b>
Rapport du Conseil d'Administration	<b>10</b>
Informations Spécifiques Communiquées à l'Assemblée Générale	<b>16</b>
Propositions Soumises à l'Approbation de l'Assemblée Générale	<b>20</b>
Rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'Entreprise	<b>25</b>
Ordre du Jour	<b>32</b>
Projet du Texte des Résolutions	<b>34</b>
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Annuels	<b>42</b>
Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les Conventions Réglementés	<b>47</b>
Attestation du Commissaire aux Comptes sur les Informations Communiquées Relatives au Montant Global des Rémunérations Versées aux Personnes les Mieux Rémunérées	<b>48</b>
Commentaires du Compte d'Exploitation	<b>50</b>
Comptes Sociaux et Annexes	<b>56</b>

## DONNÉES STATISTIQUES 2019-2020

### Chiffre d'affaires par trimestre du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars

	2019-2020	2018-2019	DIFF
1 <sup>er</sup> trimestre	2 414 396	3 133 088	-22,9%
2 <sup>ème</sup> Trimestre	7 687 314	8 258 077	-6,9%
3 <sup>ème</sup> Trimestre	6 169 646	6 279 729	-1,8%
4 <sup>ème</sup> Trimestre	3 774 583	5 000 521	-24,5%
<b>TOTAL</b>	<b>20 045 939</b>	<b>22 671 415</b>	<b>-11,6%</b>

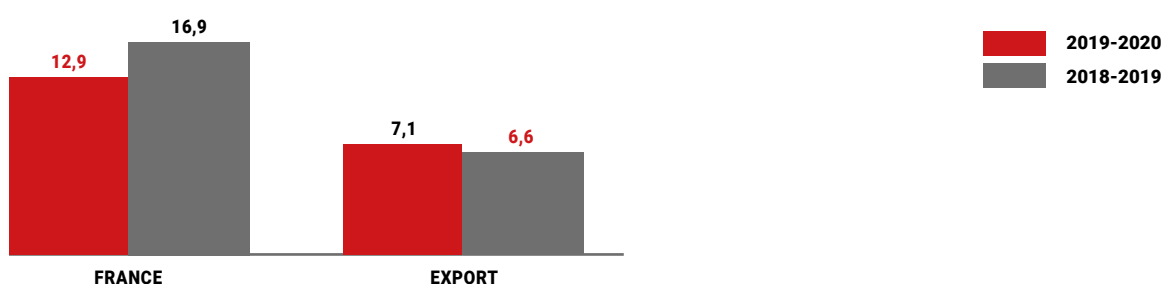
### Saisonnalité des ventes (en millions d'euros)



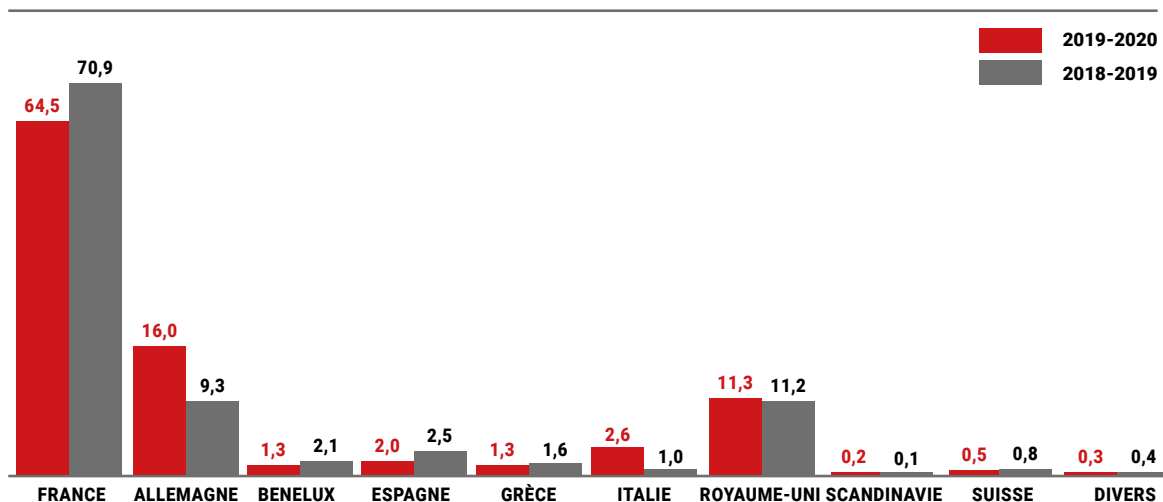
### Évolution de la part relative de l'exportation par rapport au chiffre d'affaires

	2019-2020	2018-2019	Variation	%
France	12 943 647	16 066 709	-3 123 063	-19,4%
Export	7 102 293	6 604 706	497 587	7,5%
<b>TOTAL</b>	<b>20 045 939</b>	<b>22 671 415</b>	<b>-2 625 476</b>	<b>-11,6%</b>

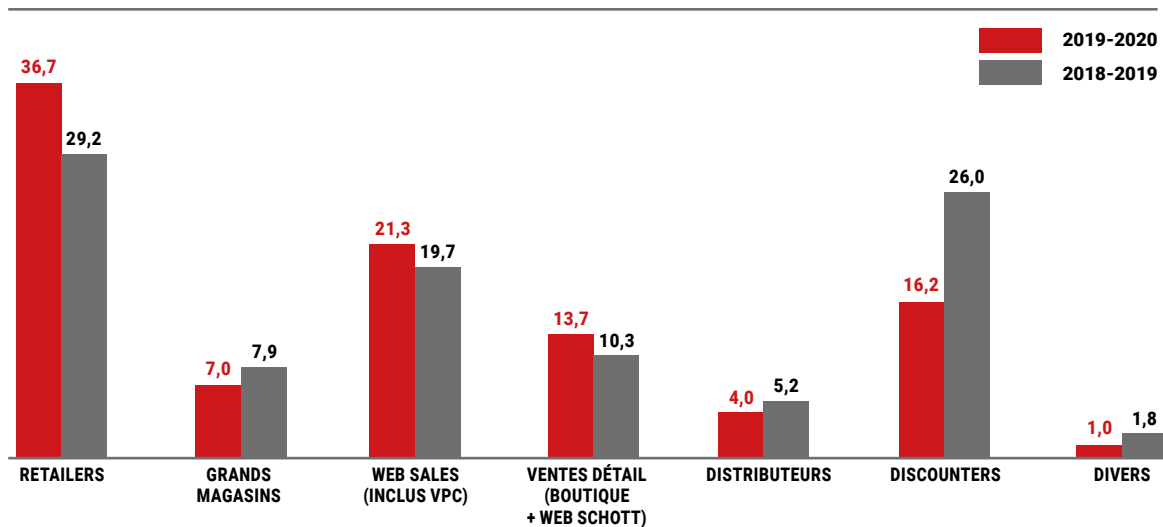
### Evolution du chiffre d'affaires France/export (en millions d'euros)



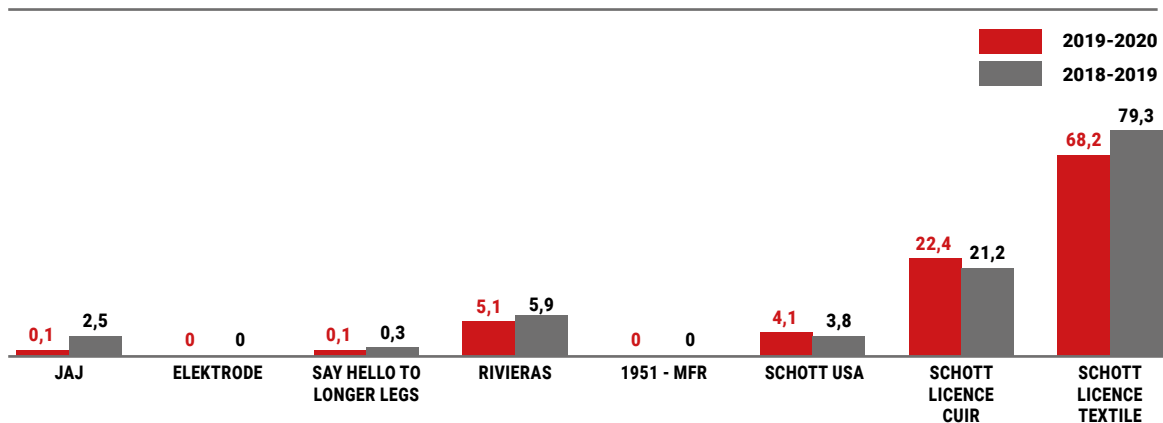
### Répartition du chiffre d'affaires par pays (en % du chiffre d'affaire)



### Répartition du chiffre d'affaires par catégories clients (en % du chiffre d'affaire)



### Évolution du chiffre d'affaires par famille de produits (en % du chiffre d'affaire)

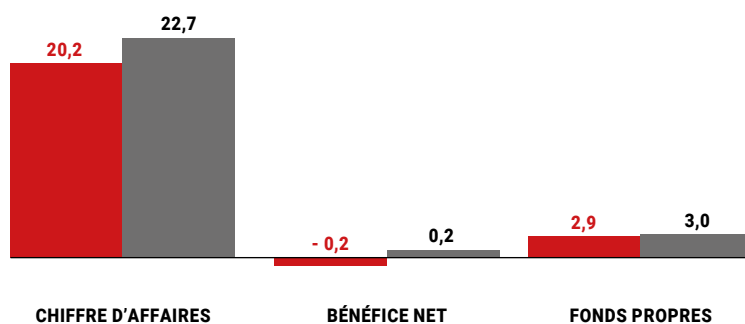


## Résultat

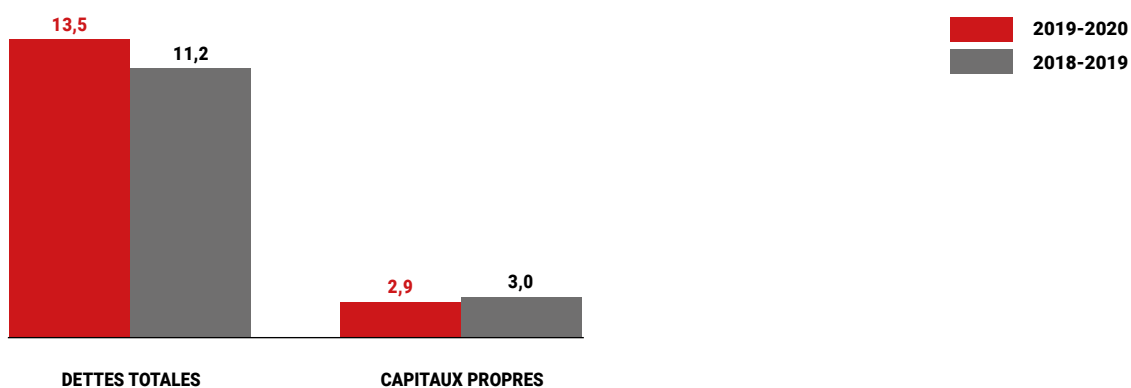
	2019-2020	2018-2019
Marge brute globale	8 453 206	8 693 558
Valeur ajoutée	3 978 630	4 106 576
Excédent brut d'exploitation	336 153	328 105
Résultat d'exploitation	81 092	-26 450

## Évolution de la rentabilité (en millions d'euros)

En millions d'euros	CA	Bénéfice net	Fonds propres	BN/CA	Rentabilité des fonds propres
2019-2020	20,2	-0,2	2,9	-0,84%	-5,92%
2018-2019	22,7	0,2	3,0	0,74%	5,54%



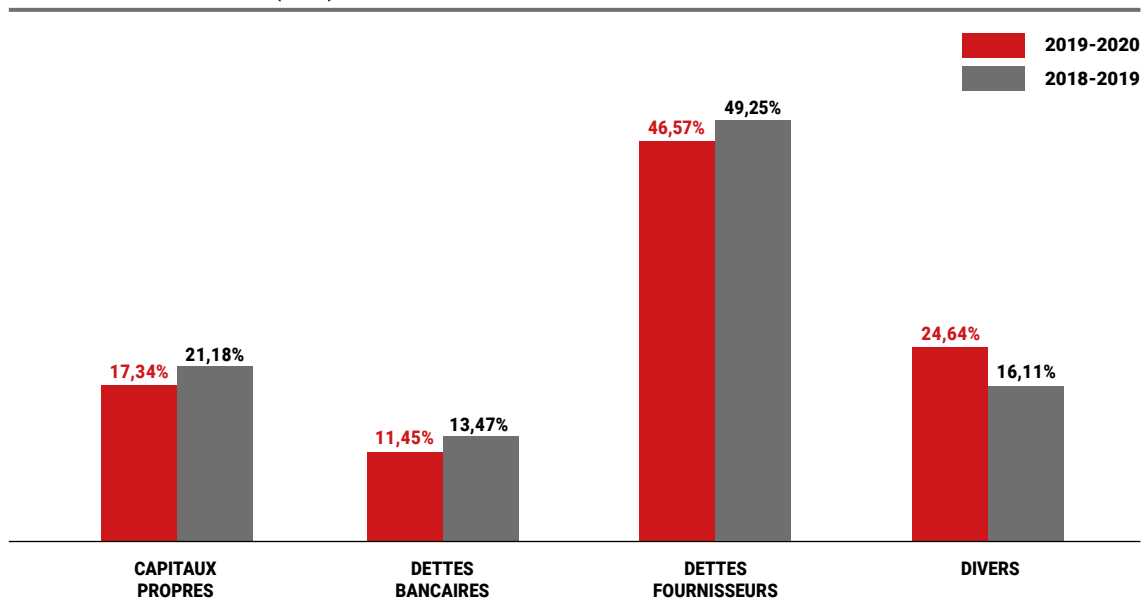
## Dettes totales / Capitaux propres (en millions d'euros)



## Structure du bilan

	2018-2019	2019-2020
Total actif	14 282 828	16 470 633
Total dettes	11 163 977	13 483 150
<b>Solvabilité MT</b>	<b>1,21</b>	<b>1,17</b>
Actif circulant	13 402 006	15 680 460
Dettes court terme	11 093 977	13 413 150
<b>Vulnérabilité MT</b>	<b>0,58</b>	<b>0,63</b>
Créance + Disponibilité	6 390 833	8 487 319
Dettes court terme	11 093 977	13 413 150
<b>Rendement financier</b>	<b>0,06</b>	<b>-0,06</b>
Résultat net	167 452	-168 995
Capitaux permanents	3 025 067	2 856 072
<b>Gestion patrimoniale</b>		
<b>Investissements</b>		
	<b>0,06</b>	<b>0,04</b>
<b>Actif immobilisé</b>	<b>813 716</b>	<b>711 286</b>
Total bilan	14 282 828	16 470 633
	<b>0,27</b>	<b>0,25</b>
Actif immobilisé	813 716	711 286
Capitaux propres	3 025 067	2 856 072
	<b>4,72</b>	<b>5,77</b>
<b>Total bilan</b>	<b>14 282 828</b>	<b>16 470 633</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>3 025 067</b>	<b>2 856 072</b>
	21,18%	17,34%

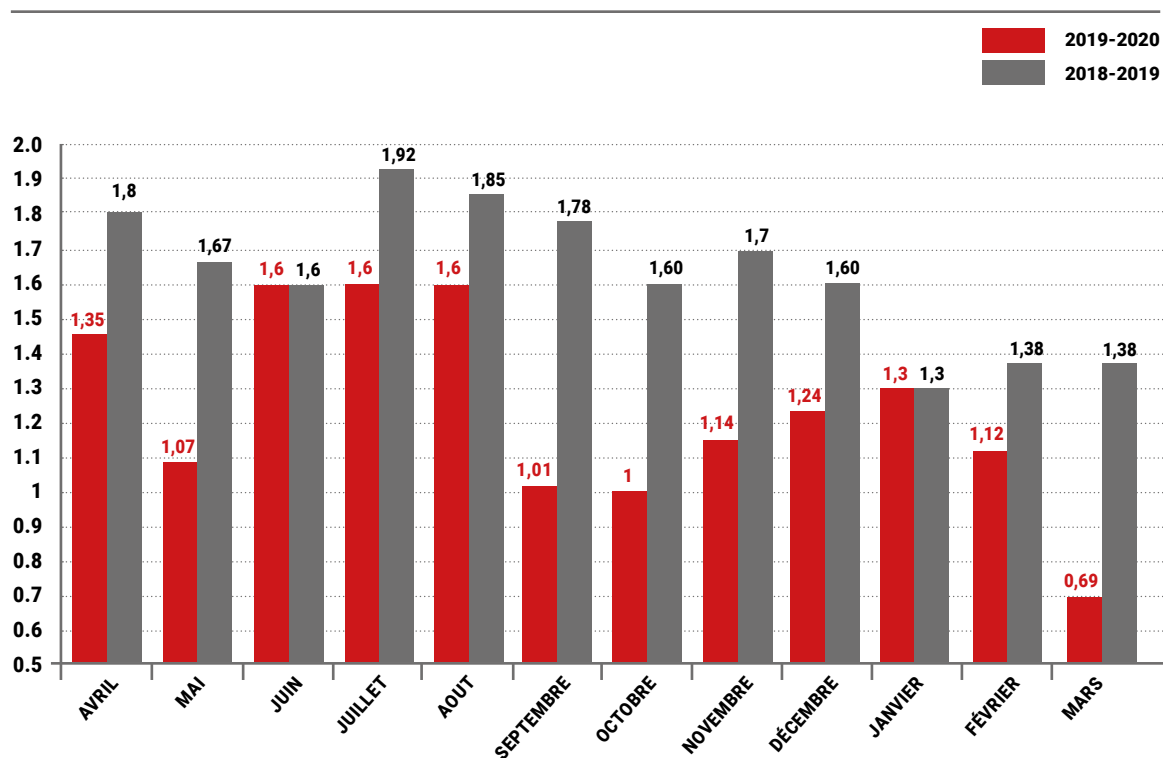
## Structure du bilan (en %)



## Évolution du cours de l'action

	2019-2020	2018-2019
AVRIL	1,35	1,8
MAI	1,07	1,67
JUIN	1,6	1,6
JUILLET	1,6	1,92
AOÛT	1,6	1,85
SEPTEMBRE	1,01	1,78
OCTOBRE	1	1,6
NOVEMBRE	1,14	1,7
DÉCEMBRE	1,24	1,6
JANVIER	1,3	1,3
FÉVRIER	1,12	1,38
MARS	0,69	1,38

## Vie du titre



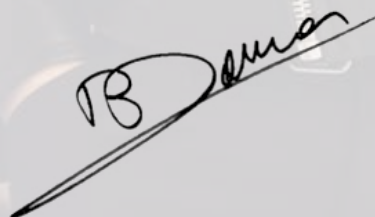




## **ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL**

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le Rapport Financier Annuel ci-dessous présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION  
**Bruno DAUMAN**







**RAPPORT DE GESTION**

# RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2020

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis ce jour en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en conformité de la loi et de nos statuts pour :

- Vous présenter notre rapport sur la situation de la société, sur son activité au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020, soit du 1er avril 2019 au 31 mars 2020,
- Vous rendre compte de notre gestion,
- Soumettre à votre approbation :
  - les comptes de cet exercice,
  - les propositions de votre Conseil d'Administration.

Tous les actionnaires ont été régulièrement convoqués à la présente réunion dans le respect des dispositions légales et statutaires.

La Société FIABILITY représentée par Monsieur Julien TOKARZ, Commissaire aux Comptes Titulaire, a été régulièrement convoquée dans les formes et délais légaux.

Lecture vous sera donnée de ses différents rapports.

Nous vous précisons que tous les documents et renseignements prescrits par la Loi ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social de la société, quinze jours au moins avant la date de la présente réunion.

Les comptes individuels de l'exercice 2019/2020 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables françaises.

## **RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ « GROUPE JAJ »**

---

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/03/2020 ont été élaborés conformément aux règles et méthodes comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 et 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014, dans le respect des règles de prudence, de l'indépendance des exercices et de la continuité de l'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

## **I - SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ ( L. 232-1,II ET L. 233-6 AL.2 / R 225-102 AL. 1)**

---

Le chiffre d'affaires net hors taxes, réalisé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020 est de 20 158 362 euros contre 22 706 189 euros au 31 mars 2019, soit une baisse de 11,22 % qui succède à baisse de 5,53 % de l'exercice précédent.

La répartition du chiffre d'affaires entre la France et l'export s'analyse ainsi :

	Exercice 2019-2020	Exercice 2018-2019	Variation
Ventes en France marchandises	2 765 825	1 155 275	+139,40
Ventes à l'export marchandises	857 887	875 982	-2,07
Production de biens en France	10 215 711	14 886 453	-31,38
Production de biens à l'Export	6 299 974	5 768 865	+9,21
Prestations de services en France	13 291	14 032	-5,28
Prestations de services à l'export	5 675	5 581	+1,68

## DÉLAIS DE PAIEMENTS DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS (L. 441-6-1 ET D. 441-4 DU CODE DE COMMERCE)

Aux termes des dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de Commerce issues respectivement de la Loi n° 2008-776 du 4 août 2008 et du Décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008, nous vous présentons ci-après, les informations relatives aux délais de paiement de nos fournisseurs et clients :

### FACTURES REÇUES ET ÉMISES NON RÉGLÉES À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU (TABLEAU PRÉVU AU I DE L'ARTICLE D.441-4)

(A) Tranches de retard de paiement	Article D.441 I.1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu en K€						Article D.441 I.2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu en K€					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
Nombre de factures concernées	/	187	180	100	522	/	/	761	683	130	3 348	/
Montant total des factures concernées TTC	/	649	512	242	2 605	4 008	/	588	528	101	2 588	3 805
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	/	3,80%	3,00%	1,42%	15,25%	23,46%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC							/	2,60%	2,33%	0,45%	11,43%	16,80%

#### (B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées

Nombre des factures exclues	0	350
Montant total des factures exclues TTC	0	941

#### (C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce) en nombre de jours

Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	60	60 Fin de Mois
---	----	----------------

## RÉSULTAT DE L' EXERCICE ÉCOULÉ (L. 233-6 al. 2 / R. 225-102 al .1)

Les autres achats et charges externes d'un montant total de 15 678 786 € contre 17 322 563 € au 31 mars 2019, correspondent principalement :

	31/03/2020	31/03/2019
Frais de collection, sous-traitance	11 204 210	12 735 582
Prestations logistiques	426 566	667 493
Locations et charges locatives (hors crédit-bail)	288 619	328 152
Location entrepôt de stockage	335 275	332 447
Entretien réparation	133 672	128 673
Assurances	67 875	104 607
Commissions	679 954	568 159
Rémunération affacturage	123 059	193 284
Honoraires <sup>(1)</sup>	217 163	304 093
Publicité, salons	830 890	585 495
Transport	869 379	821 371

<sup>(1)</sup> dont honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat pour 37 000 € au 31/03/2020 contre 37 000 € au 31/03/2019.

Le poste « Autres charges » comprend des royalties au titre de la licence " SCHOTT ", pour 591 922 € lesquelles ont été calculées comme suit :

- a) pour les produits textiles, au taux de 3 %.
- b) pour les produits cuirs, au taux de 5% sur toutes les ventes sauf l'Italie, Japon, Canada et USA où le taux est de 0%.
- c) Au taux de 1.5% pour les ventes à 3 discounters.
- d) Au taux de 2.5% sur les cuirs et 2.5% pour les autres ventes, sur le site web Schott.

Les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020 font ressortir une perte nette comptable de -168 995,32 €, contre un bénéfice de 167 451,90 € pour l'exercice précédent.

## II - ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DE L'ÉVOLUTION DES AFFAIRES, DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ ( L. 226 - 100 al. 3)

Les indicateurs financiers sont les suivants :

	2019/2020	2018/2019	2017/2018
Dettes totales / capitaux propres	472,09 %	369,04 %	389,04 %
Dettes totales / chiffre d'affaires	66,89 %	49,16 %	46,26 %
Emprunts et dettes financières / capitaux propres	76,47 %	74,44 %	59,48 %

Nous vous précisons que les capitaux propres de notre société s'élèvent à 2 856 072 € au 31 mars 2020. A cette même date, le montant des créances clients cédées à la société de factoring «BNP Factor» est de 750 417 €.

Dans les autres créances, la retenue de garantie de « BNP Factor » s'élève à 230 520 €, les cessions indisponibles à - 3 332 €.

Pour se protéger contre le risque de change et compte tenu du volume d'achat de marchandises en dollars, la société achète des devises à terme.

Au 31 mars 2020, le montant des achats à terme de devises s'élève à 7 400 000 \$ US.

### **III- PROGRÉS RÉALISÉS - DIFFICULTÉS RENCONTRÉES - PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (R. 225-102 al 1) - ÉVÈNEMENTS IMPORTANTES SURVENUS PENDANT L'EXERCICE**

---

Le chiffre d'affaires est en recul de 11.2% sur l'exercice 2019/2020 et atteint 20.16M€.

L'année a été caractérisée par une saison hivernale profondément bouleversée par les mouvements sociaux qui ont fortement dégradé l'activité commerciale dès le mois de novembre et qui ont fortement perturbé et pénalisé les ventes chez nos revendeurs et dans nos boutiques à enseigne Schott.

A cela s'est ajoutée une météo extrêmement peu favorable durant la période hivernale partout en Europe qui a eu un impact forcément négatif.

Et enfin, le Covid en Asie a eu comme conséquence un retard important dans l'arrivage de nos marchandises Printemps/Été au cours du dernier trimestre de notre exercice (janv-mars), lesquelles ont été réceptionnées courant mars avec parfois plus de deux mois de retard. Dix jours après la réception complète des marchandises, la France et de nombreux pays européens retraient en confinement et nous n'avons donc pu honorer une grande partie de nos commandes de la saison.

Conséquence de tous ces événements exceptionnels : nous estimons un manque à gagner de 1.76M€ de chiffre d'affaires sur l'exercice.

A noter qu'à cela s'ajoute toujours une réelle morosité du secteur textile qui affiche de nouveau une baisse sectorielle pour la treizième année consécutive.

Au-delà de ce climat négatif exceptionnel, la mutation du secteur de l'habillement est toujours en marche, notamment au niveau des circuits de distribution. Avec des revendeurs indépendants en souffrance, des grands magasins dépendant fortement de la clientèle touristique, les ventes sur le web représentent le seul circuit en croissance, avec un dynamisme important, quels que soient les pays européens.

Pour Groupe JAJ, le marché français a connu une forte baisse des ventes (-19.5%), conséquence directe de la paralysie due aux grèves sur le territoire national alors que l'export affiche une croissance de +7.8%, conséquence du développement croissant de notre activité avec des acteurs majeurs du web comme Zalando ou encore Amazon UK.

En ce qui concerne les ventes par circuit de distribution, les magasins indépendants sont en croissance avec notamment de nouveaux référencements importants dans le domaine du sport, et représentent plus que 35% du CA (contre 29% en 2018/2019), alors que les ventes via les webstores pure player représentent désormais 21% de l'activité et ont connu un très léger fléchissement, notamment dû à La Redoute alors que notre activité se porte en forte croissance avec les acteurs majeurs du web en Europe avec des partenariats renforcés pour les années à venir.

Les grands magasins ont connu une baisse significative de 22%, pour deux raisons principales : notre décision de réduire le nombre de magasins Galerie Lafayette en province référençant Schott (afin de maximiser nos budgets sur le magasin principal de Hausmann) et la baisse significative de fréquentation et de chiffres d'affaires durant la dernière période hivernale, du fait des mouvements sociaux ayant paralysé le trafic en magasin, notamment à Hausmann.

Les ventes au détail en revanche ont augmenté de 17% (boutique Schott + webstore Schott) et représente désormais 14% de l'activité (contre 10% pour l'exercice précédent).

Cette croissance aurait pu être davantage importante, une fois de plus, si le mois de décembre, notamment, n'avait pas été si perturbé...

Nos boutiques ont néanmoins bien résisté en affichant une très légère baisse de 2% alors que notre webstore, qui est notre principal axe de développement et contributeur de marge, affiche une croissance de plus de 45%.

Groupe JAJ a pris le choix de maximiser à court terme les investissements sur le webstore Schott qui affiche un fort taux de croissance et demeure un très fort contributeur en terme de marge.

Il est désormais plus que nécessaire pour Schott de continuer à accélérer sur le digital via notre webstore et toujours via des partenaires revendeurs leaders (Zalando, Amazon, Asos, Redoute...), d'y développer également l'activité de Market place, qui génèrera également davantage de chiffre d'affaires à forte marge.

Il est à noter également que la partie discount a été fortement réduite sur l'exercice, avec une maîtrise très saine de la gestion des stocks et une réduction drastique des opérations de déstockage générant le plus souvent des pertes.

Toutes ces actions ont contribué à une augmentation de 3.6 points du taux de marge brute globale.

Cette croissance et ce développement de la vente en direct démontrent l'attractivité et le potentiel toujours important de la marque et sa capacité à générer de la croissance via un circuit direct auprès des consommateurs.

En effet, les ventes via nos boutiques physiques et notamment notre webstore sont désormais au cœur de la stratégie d'entreprise.

### **IV - ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS POSTÉRIEUREMENT À LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE (L 232-1-II) - ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SITUATION ET PERSPECTIVES D'AVENIR (L. 232-1-II / R. 225-102 al 1)**

Alors que la crise sanitaire du Covid 19 a et aura des répercussions économiques mondiales qu'il est encore bien difficile de mesurer, Groupe JAJ reste confiant sur sa stratégie.

Nous misons énormément sur la refonte de notre webstore qui sera lancé en septembre avec en appui de nombreuses interactions avec les réseaux sociaux, des investissements sur le marketing digital et de nouveaux outils qui permettront d'accélérer la croissance des ventes sur notre site internet.

Nous assistons à une complète transformation du secteur où le poids des revendeurs indépendants multimarques se rétrécit d'années en années, où les chaînes de magasins ayant un parc de boutiques important sont en forte souffrance alors que le web affiche des croissances à deux chiffres.

Le confinement a accéléré encore davantage cette dynamique où l'achat de vêtements via le web attire de plus en plus de consommateurs.

Il est donc impératif pour Groupe JAJ, fort de l'attractivité de sa marque iconique Schott, de concentrer ses moyens au développement du digital et de consacrer ses investissements sur ce canal, en propre ou via nos principaux clients sur le web (an achat ferme et en market place).

Ces investissements se répartissent de la manière suivante :

- Refonte du webstore Schott
- Achat d'espaces publicitaires sur le web, bannières, Google Ad...
- Acquisition de bases de données qualifiées, CRM, E-marketing, Omnicanal
- Réseaux sociaux (facebook, Instagram...) et création de contenu



- Développement de la marque en market place : Exclusivité pour JAJ de la revente de la marque Schott sur les market places type Amazon, Redoute...(interdiction de vendre la marque de la part des revendeurs Schott sur des market places).
- Développement de produits exclusifs et injection de nouveautés

Cette stratégie digitale nous permettra de compenser à moyen terme la baisse des multimarques, d'être davantage en lien direct avec les consommateurs et leurs attentes et de leur permettre d'avoir accès à la marque, même si celle-ci n'est plus présente dans leur ville ou département.

Concernant le développement de l'activité wholesale, de nouvelles opportunités sont en cours avec des acteurs majeurs de la distribution dans le domaine du sport qui ont pris désormais une place prépondérante dans la vente de produits mode, au détriment des multimarques de centre-ville...

Si Groupe JAJ n'avait pas encore développé ce réseau, nous venons de démarrer des collaborations très intéressantes avec les deux acteurs majeurs de ce secteur. Les premiers résultats laissent entrevoir de belles perspectives de croissance.

L'année 2020/2021 sera forcément extrêmement perturbée compte tenu de la situation sanitaire, avec d'ores et déjà près de deux mois sans activité.

Celle-ci aura des répercussions importantes sur l'économie, l'emploi et la consommation des ménages.

Il est encore difficile d'afficher concrètement des prévisions de vente compte tenu du manque de visibilité sur les effets de la crise à court terme.

Néanmoins Groupe JAJ, en ayant renforcé depuis de nombreuses années ses partenariats avec les acteurs majeurs du web, qui se portent extrêmement bien, en concentrant ses investissements sur son webstore, en ne possédant pas en propre un parc de magasins conséquent et en développant un nouveau canal de distribution dynamique, via des acteurs majeurs de la distribution spécialisés au départ dans le sport, reste dans une position beaucoup moins délicate que beaucoup de nos concurrents ou autres marques de mode.

Des opportunités pour Schott seront donc à saisir dans cette période inédite.

## **V - ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT ( L. 232-1-II)**

---

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020, la Société Groupe JAJ a comptabilisé un crédit impôt recherche d'un montant de 0 €.

### INFORMATIONS SPÉCIFIQUES COMMUNIQUÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conformément aux dispositions légales et statutaires de la société.

#### I - ACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

---

Conformément à l'article L 225-210 al 3 du code de commerce, la société ne disposant pas de réserves suffisantes, l'assemblée n'a pas la possibilité de donner l'autorisation à la société à l'effet d'acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % de son capital social.

En conséquence et en conformité des dispositions de l'article L 225-211 du Code de Commerce, aucun mouvement n'a été enregistré à ce titre au cours de l'exercice 2019-2020.

#### II - PARTICIPATIONS NOUVELLES AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ (L.233-6 al.1)

---

En conformité des dispositions de l'article L. 233-6 du Code de Commerce, nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, la SA GROUPE JAJ n'a pris aucune participation directe dans le capital social d'une société ayant son siège social sur le territoire Français.

#### III - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES AU TITRE DES TROIS PRÉCÉDENTS EXERCICES (CGI art. 243 bis )

---

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que la société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices sociaux.

#### IV - RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

---

Il a été dressé un état financier des cinq derniers exercices sociaux, lequel a été tenu à la disposition des actionnaires, au siège social, avec tous les documents et renseignements exigés par la Loi.

#### V - DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT (CGI ART. 223 QUATER)

---

En conformité des dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts nous vous précisons que, pour la détermination du résultat fiscal, il a été réintégré les sommes suivantes :

- Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles (Article 39-4 du Code Général des Impôts) : .....	2 615 €
- Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS) : .....	6 570 €
- Provisions pour risque de change : .....	37 629 €
- Amendes et pénalités : .....	4 445 €
- Ecart de conversion Actif au 31/03/2019 : .....	67 105 €

## VI - CONVENTIONS RELEVANT DE L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

---

- 1) **Aucune convention nouvelle ni engagements nouveau entrant dans le champ d'application de l'article L 225-38 du Code de commerce n'est intervenu au titre de l'exercice écoulé.**
- 2) **Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice clos au 31/03/2020 :**

**Actionnaire concerné :** Indivision Maurice JABLONSKY

**Nature :** Abandon de compte-courant en 2001/2002 à hauteur de 457 347 € avec clause de retour à meilleure fortune

**Modalités :** remboursement exigible quand la société Groupe JAJ, au cours de deux exercices consécutifs, aura réalisé un bénéfice net après impôts égal ou supérieur à un million d'euros.

La créance devra être remboursée à partir de la clôture du deuxième exercice social faisant apparaître les seuils ci-dessus fixés ; dans ces conditions, la somme devra être remboursée sur une période n'excédant pas deux ans, sans intérêt.

## VII - INFORMATIONS RELATIVES À L'ACTIONNARIAT (L. 233-13)

---

Nous vous indiquons l'identité des personnes physiques ou morales connues au 31 mars 2020 dont, à notre connaissance, la participation dépasse les seuils légaux et statutaires :

<b>Actionnaires</b>	<b>31-03-2020</b>	<b>31-03-2019</b>
Indivision Monsieur Maurice JABLONSKY	39,17%	39,17%
Monsieur Joseph JABLONSKI (indivision depuis le 16/04/2019)	10,56 %	10,56 %

Les salariés ne détiennent pas de participation dans le capital social selon la définition de l'article L.225-102 du Code de Commerce.

## VIII - RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX ET LISTE DE L'ENSEMBLE DE LEURS MANDATS EXERCÉS AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31/03/2020

---

En conformité des dispositions de l'article 116 de la Loi 2001-420 du 15 mai 2001 sur les nouvelles régulations économiques et de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, la rémunération globale des mandataires sociaux au titre de l'exercice écoulé ainsi que la liste de l'ensemble de leurs mandats vous sont données ci-dessous :

Nous vous rappelons que le Conseil d'Administration de la SA Groupe JAJ est composé des membres suivants :

- **Monsieur Bruno DAUMAN**, Président du Conseil d'Administration, demeurant 16, rue Poirier 94160 Saint Mandé.
- **Monsieur Romain DAUMAN**, Administrateur, demeurant 16 rue du Port Royal 75003 PARIS.
- **Monsieur Franck SZWARC**, Administrateur, demeurant 5, place Charles Digeon - 94160 Saint Mandé.

Les membres du Conseil n'exercent aucun autre mandat.

**Rémunération globale**, y compris les avantages en nature, au titre de l'exercice 2019-2020 :

**Groupe JAJ**

---

**M. Bruno DAUMAN** : 253 280 € y compris les avantages en nature. Jetons de présence : 0 €

---

**M. Romain DAUMAN** : Aucune rémunération - Jetons de présence : 0 €

---

**Monsieur Franck SZWARC** : Aucune rémunération - Jetons de présence : 0 €

---

Nous précisons que toutes les rémunérations ci-dessus sont fixes.

## **IX - LES MODALITÉS D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE (article R.225-102 al.1 du code de commerce)**

---

Le conseil d'administration a opté pour le cumul des fonctions de Président et de Directeur Général dans sa séance du 25 septembre 2014 et a nommé dans ces fonctions Monsieur Bruno DAUMAN pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de la présente assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020.

## **X - RISQUES ET INCERTITUDES - UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - GESTION DES RISQUES FINANCIERS (article L.225-100 al. 4,5,6 du code de commerce)**

---

### **RISQUES DE CHANGE**

Au 31/03/2020, l'état des positions de la société face au risque de change peut se résumer ainsi :

<b>BILAN</b>	<b>-2 812 746 \$</b>
Dettes fournisseurs en devises	-2 758 809 \$
Autres dettes	\$
Liquidités en devises	- 53 937 \$
<b>HORS BILAN</b>	<b>7 400 000 \$</b>
Achats à terme de devises	7 400 000 \$
<b>DIFFERENTIEL</b>	<b>4 587 254 \$</b>

## **XI - ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE (L. 225-100-3)**

---

Aucune mesure n'a été prise pouvant avoir une incidence en cas d'offre publique.

## **XII - INFORMATIONS EN MATIÈRE SOCIALE**

---

En conformité des dispositions de l'article L.225-102-1 et de son Décret d'application du 20 février 2002, nous vous communiquons ci-après les informations en matière sociale :

### **1 - Effectifs**

Au 31 mars 2020, l'effectif total de l'entreprise était de 44 salariés (temps équivalent).

Il a été procédé à 4 embauches en CDI.

L'entreprise n'a mené aucun plan social.

### **2 - Organisation du temps de travail**

Au 31 mars 2020, 44 salariés étaient employés à temps plein, 1 salarié à temps partiel : 26 cadres et salariés étaient à 157,75 heures de travail, 17 salariés à 151,67 heures de travail, et 1 salarié à 126,20 heures de travail.

### **3 - Rémunérations**

Au 31 mars 2020, la masse salariale annuelle est de 2 361 343 euros, à laquelle s'ajoutent 1 070 894 euros de charges sociales contre 2 483 836 euros avec 1 147 110 euros de charges sociales au 31 mars 2019.

Il n'y a pas de système d'intéressement et pas d'accord de participation.

### **4 - Relations professionnelles et accords collectifs**

Il n'y a pas de Comité Social et Economique (CSE) et il y a des délégués du personnel (élection du 10 janvier 2018 et 17 janvier 2018).

### **5 - Conditions d'hygiène et de sécurité**

Il n'y a pas eu d'accident du travail au cours de l'année 2019-2020 sans incidence particulière sur les conditions d'hygiène et de sécurité.

### **6 - Formation**

1.00 % de la masse salariale a été consacré à la formation professionnelle.

### **7 - Emploi et insertion des travailleurs handicapés**

L'entreprise n'emploie pas de travailleur handicapé.

### **8 - Œuvres sociales**

Il n'y a pas de comité d'entreprise donc aucun budget.

## **XIII - INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES**

---

Notre activité ne génère aucune conséquence dommageable pouvant rejaillir sur les sources d'énergie ou sur notre environnement. Aucune information particulière n'est donc à signaler.

# PROPOSITIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DANS LES CONDITIONS DE QUORUM DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

## I - APPROBATION DES COMPTES DE LA SA GROUPE JAJ

---

Conformément à la loi, nous soumettons à votre approbation :

- le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- celui du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020,
- les comptes, le bilan, et l'annexe dudit exercice, tels qu'ils sont présentés.

Nous vous demandons, en conséquence, d'approuver les opérations traduites par ces comptes et résumées dans ces rapports et de donner quitus de leur mandat aux Administrateurs au titre de l'exercice

## II - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 mars 2019, soit la somme de -168 995,32 € de la façon suivante :

- Au débit du poste « REPORT à NOUVEAU » pour : -168 995,32 €

Ainsi, le poste « REPORT A NOUVEAU » passerait de la somme de -924 871,78 € à la somme de -1 093 867,10 €, après affectation.

## III - CONVENTIONS REGLEMENTÉES

---

Nous vous indiquons que :

- 1) Aucune convention nouvelle ni engagements nouveau entrant dans le champ d'application de l'article L 225-38 du Code de commerce n'est intervenu au titre de l'exercice écoulé.
- 2) Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice clos au 31/03/2020 :

Actionnaire concerné : Indivision Maurice JABLONSKY

Nature : Abandon de compte-courant en 2001/2002 à hauteur de 457 347 € avec clause de retour à meilleure fortune

Modalités : remboursement exigible quand la société Groupe JAJ, au cours de deux exercices consécutifs, aura réalisé un bénéfice net après impôts égal ou supérieur à un million d'euros.

La créance devra être remboursée à partir de la clôture du deuxième exercice social faisant apparaître les seuils ci-dessus fixés ; dans ces conditions, la somme devra être remboursée sur une période n'excédant pas deux ans, sans intérêt.

## **IV - ALLOCATION DE JETONS DE PRESENCE A L'ENSEMBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

---

Nous vous proposons de n'allouer aucune somme, à titre de jetons de présence, aux membres du Conseil d'Administration en exercice pendant la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2020.

## **V - SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS**

---

Nous vous précisons que le mandat d'administrateur de Bruno DAUMAN ainsi que celui de Romain DAUMAN arrivent à échéance avec la présente assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020 et qu'il conviendra de statuer sur leur renouvellement.

Quant au mandat de Monsieur Frank SZWARC, celui-ci arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2021.

## **VI - SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

---

Nous vous précisons que le mandat des commissaires aux comptes titulaire et suppléant arrive à échéance avec la présente assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020 et qu'il conviendra de statuer sur leur renouvellement.

## **VII - PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS**

---

En conformité de l'article L 225-210 al. 3 du code de commerce, nous ne vous proposons pas d'autoriser la société à acheter ses propres actions dans les conditions de l'article L.225-209 et suivants du Code de Commerce.

Le projet des résolutions que nous soumettons à votre approbation reprend les principaux points de notre rapport et nous espérons qu'il recevra votre approbation.

Sont annexés au présent rapport :

- le tableau des résultats des cinq derniers exercices,
- le tableau des délégations en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital,
- le rapport spécial établi par le Président du Conseil d'Administration rendant compte de la composition du conseil d'administration et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce.

## RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

<b>I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>2019-2020</b>	<b>2018-2019</b>	<b>2017-2018</b>	<b>2016-2017</b>	<b>2015-2016</b>
a) Capital social	3 560 939	3 560 939	3 560 939	3 560 939	3 560 939
b) Nombre des actions ordinaires	3 560 939	3 560 939	3 560 939	3 560 939	3 560 939
c) Nombre des actions à dividende prioritaire existantes (sans droit de vote)					
d) Nombre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droits de souscription					
<b>II - OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE</b>	<b>2019-2020</b>	<b>2018-2019</b>	<b>2017-2018</b>	<b>2016-2017</b>	<b>2015-2016</b>
a) Chiffre d'affaires hors taxes	20 158 362	22 706 189	24 034 434	23 138 052	20 192 387
b) Résultats avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-63 703	184 576	515 466	454 148	-346 461
c) Impôts sur les bénéfices	0	-140 000	-60 000	0	-140 000
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
e) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements	-168 995	167 452	572 508	328 573	175 499
f) Résultat distribué	0	0	0	0	0
<b>III - RÉSULTATS PAR ACTION</b>	<b>2019-2020</b>	<b>2018-2019</b>	<b>2017-2018</b>	<b>2016-2017</b>	<b>2015-2016</b>
a) Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	-0,02	0,05	0,14	0,13	-0,10
b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-0,05	0,05	0,16	0,09	0,05
c) Dividende attribué à chaque action (net)					
<b>IV - PERSONNEL</b>	<b>2019-2020</b>	<b>2018-2019</b>	<b>2017-2018</b>	<b>2016-2017</b>	<b>2015-2016</b>
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	48	49	44	43	41
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	2 424 667	2 579 038	2 327 273	2 141 997	2 031 897
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	965 934	1 103 944	996 799	941 676	868 042



SCHOTT NYC

SCHOTT NYC

ARMY TYPE GARMENT  
SPEC. 85 19-MS  
DRAWER NO. 358  
CONTRACT NO. 73-844-57  
SCHOTT NYC



# RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

*(Article L 225-37 du Code de commerce)*

*Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 septembre 2020*

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce modifié par l'ordonnance n° 2017-1162 du 12 juillet 2017 ainsi que le décret n° 2017-1174 du 18 juillet 2017, nous vous présentons le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise dans le cadre de la préparation des comptes de l'exercice 2019/2020, des pouvoirs confiés au Directeur Général par le Conseil d'Administration, des principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société « GROUPE JAJ ».

Le présent rapport a été soumis au conseil d'administration le 16 juillet 2020.

## **I - ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION**

---

La société est administrée par un conseil d'administration. Elle n'a pas opté pour la dissociation des fonctions de Président du conseil et de Directeur Général.

La société se conforme au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en conformité des dispositions du code de commerce applicables aux sociétés anonymes cotées et tient compte des préconisations du MEDEF disponibles sur le site internet du Medef.

Ce rapport a été établi en tenant compte des recommandations émises par l'AMF

### **1.1. Composition du Conseil :**

Nous vous rappelons que votre conseil d'administration est composé de TROIS (3) membres :

- Monsieur Bruno DAUMAN, Président directeur général,
- Monsieur Romain DAUMAN, administrateur,
- Monsieur Frank SZWARC, administrateur.

A ce jour, il n'y a aucune femme au Conseil d'Administration.

## RAPPORT DE GESTION

La liste des administrateurs de la Société incluant les fonctions exercées dans d'autres sociétés est :

<b>Administrateur</b>	<b>Nombre d'actions</b>	<b>Fonctions exercées</b>
<b>Monsieur Bruno DAUMAN</b> Né en 1979 rue Poirier 94160 Saint Mandé	400	Président Directeur Général de la société. Son mandat d'administrateur doit être renouvelé 16, au cours de la présente assemblée générale.
<b>Monsieur Romain DAUMAN</b> Né en 1983 rue du Port Royal 75003 Paris	80	- Administrateur de la société. Son mandat d'administrateur doit être renouvelé 16, au cours de la présente assemblée générale. - Gérant de l'Eurl CAFORD (RCS PARIS 789 480 241)
<b>Monsieur Bruno DAUMAN</b> Né en 1956 5, place Charles Digeon 94160 Saint Mandé	11 803	Administrateur de la société. Fin de mandat : AG statuant sur comptes 31/03/2021

Le conseil d'administration n'a pas institué de comités.

## **1.2. Commentaires sur la composition du conseil d'administration :**

### **1.2.1. Présidence du Conseil d'administration**

Les statuts de la société prévoient que le Président du Conseil d'administration pourra cumuler ses fonctions avec celles de Directeur Général de la société, selon décision du conseil. En application de l'article 20 des statuts, le conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 25 septembre 2014 de ne pas procéder à la dissociation des fonctions entre la Présidence du Conseil d'Administration et la Direction Générale, en considérant que la structure moniste était mieux adaptée aux circonstances du moment.

### **1.2.2. Nomination d'un directeur Général Délégué**

Lors de notre conseil d'administration du 25 septembre 2014, Monsieur Bruno DAUMAN, Président directeur général n'a pas souhaité être assisté d'un directeur Général Délégué.

### **1.2.3. Absence de condamnations pour fraude, d'association à une faillite ou d'incrimination et/ou sanction publique officielle.**

À la connaissance de la société « GROUPE JAJ », et au jour de l'établissement du présent rapport :

- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'Administration ;
- aucun des membres du conseil d'administration n'a été associé au cours des cinq dernières années à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que Directeur Général ;
- aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'administration de la société par des autorités statutaires ou réglementaires ;
- aucun administrateur n'a été empêché, par un tribunal, d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

### **1.2.4. Contrats de Services**

aucun membre du conseil d'administration n'est lié par un contrat de services avec la société « GROUPE JAJ » ou l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

## **1.3. Rôle et fonctionnement du Conseil d'Administration**

Le fonctionnement du Conseil d'administration est déterminé par les dispositions légales et réglementaires, et par les statuts. La société « GROUPE JAJ » souscrit et s'attache à respecter les principes de Gouvernement d'Entreprise en vigueur en France et tels qu'ils résultent du rapport Consolidé AFEP-MEDEF.

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société, se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales et financières de la société et veille à leur mise en œuvre.

Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche des affaires de la société et en assure le suivi et le contrôle ; à cette fin, il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Il désigne les mandataires sociaux chargés de diriger la société.

Il définit la politique de rémunération de la Direction Générale.

Il répartit les jetons de présence dont le montant global est voté par l'assemblée.

Il s'assure de la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés.

Il arrête le rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Il arrête les comptes annuels et semestriels et prépare l'Assemblée Générale.

### **1.3.1. Fréquence des réunions et décisions adoptées :**

L'article 17 « REUNIONS DU CONSEIL » des statuts prévoit que le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Ainsi, au cours de l'exercice écoulé, notre Conseil d'Administration s'est réuni 1 fois :

Séance du 13 décembre 2019 à 14 heures, ayant pour ordre du jour :

- Révision du compte de résultat prévisionnel 2019/2020 de la société Groupe JAJ,
- Situation de l'actif réalisable et du passif exigible au 30 septembre 2019 de la Société Groupe JAJ,
- Examen et arrêté des comptes semestriels au 30 Septembre 2019 de la société Groupe JAJ,
- Etablissement du rapport d'activité pour la période du 1er Avril 2019 au 30 Septembre 2019,
- Questions diverses.

### **1.3.2. Convocations des administrateurs**

Conformément à l'article 17 « REUNIONS DU CONSEIL » des statuts les administrateurs ont été convoqués dans le respect des dispositions légales par lettre simple ou télécopie.

Conformément à l'article L 225-238 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes intermédiaires (comptes semestriels) ainsi que les comptes annuels.

### **1.3.3. Information des administrateurs**

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués dans le respect des dispositions légales.

### **1.3.4. Tenue des réunions**

Les réunions du Conseil d'administration se déroulent au siège social de la société.

### **1.3.5. Procès-verbaux des réunions**

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués sans délai à tous les administrateurs.

## II – LIMITATION DES POUVOIRS DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

---

Nous vous précisons qu'aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs de Monsieur Bruno DAUMAN, votre Président et Directeur Général.

## III – CONFLITS D'INTÉRÊTS

---

A la connaissance de la Société « GROUPE JAJ » et au jour de l'établissement du présent rapport, aucun conflit d'intérêt n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du conseil d'administration et de la Direction générale à l'égard de la société en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

## IV – RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES

---

Au titre de l'exercice 2019/2020, il n'y a pas eu de jetons de présence versés aux membres du conseil d'Administration.

### 4.1. Montant des rémunérations des mandataires sociaux versées par la société au titre de l'exercice 2019/2020 :

	Rémunération brute fixe versée	Jetons de présence	Avantages en nature perçus	Rémunération totale perçue
Monsieur Bruno DAUMAN	248 696 €	0 €	Voiture : 3 468 € Repas : 1 116 €	253 280 €

### 4.2. Rémunérations des mandataires sociaux

Le conseil d'administration arrête les règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux. Ils ne perçoivent pas de part variable.

Il n'existe ni parachutes dorés ni retraites chapeaux.

Les avantages en nature sont déterminés sur la base du barème de l'administration fiscale.

### 4.3. Schémas d'intéressement et de participation

Il n'y a ni contrat d'intéressement ni de participation.

## V – INFORMATIONS PRÉVUES PAR L'ARTICLE L. 225-100-3 DU CODE DE COMMERCE

---

Nous vous précisons que le rapport de gestion fait mention des informations prévues par l'article L. 225-100-3 du code de commerce relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

## VI – PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

---

Nous vous rappelons que notre Société a mis au point des procédures de contrôle interne. Ces procédures reposent sur l'ensemble des contrôles mis en œuvre par la Direction Générale en vue d'assurer, dans la mesure du possible, une gestion rigoureuse et efficace de la société et d'élaborer les informations données aux actionnaires sur la situation financière et les comptes.

Le contrôle interne mis en œuvre repose sur l'organisation et les méthodologies suivantes :

### 6.1. Objectif du contrôle interne

L'objectif du contrôle interne est d'assurer la qualité et la fiabilité de la production des comptes dans les buts suivants :

- prévenir les erreurs et les fraudes,
- protéger l'intégrité des biens et des ressources de l'entreprise,
- gérer rationnellement les moyens de l'entreprise,
- assurer un enregistrement comptable correct de toutes les opérations nécessaires, en conformité avec les lois et réglementations en vigueur.

Le bon fonctionnement d'un système de contrôle interne permet de réduire les risques d'erreur ou de malversation, il ne peut cependant conduire à les éliminer complètement.

### 6.2. Organisation du contrôle interne

Le contrôle interne de la société n'est pas formalisé, mais il est effectif et s'est affiné au cours des années. Il répond essentiellement aux conditions suivantes :

- séparation des fonctions
- exhaustivité
- réalité
- évaluation correcte
- respect des normes de présentation des comptes.

Compte tenu de notre activité de négoce un soin tout particulier a été apporté au suivi des marchandises de leur commande aux fournisseurs à la livraison aux clients en passant par la gestion des stocks. Pour ce faire nous disposons d'un programme informatique spécifique et performant fournissant un inventaire en permanence ainsi que diverses statistiques par produit, famille, représentant, secteur, marges etc... constituant une aide à la gestion efficace.

Notre secteur de clientèle présente un risque non négligeable, aussi en plus du suivi inclus dans le programme cité plus avant, une gestion et une surveillance des comptes des clients est effectuée en comptabilité. Dans le cadre du contrat de factoring, nous disposons d'une assurance crédits en plus des renseignements commerciaux que nous nous efforçons de maintenir à jour.

Les décisions d'achat importantes remontent à la direction générale avec un souci de prix, de maintien de la qualité et de la continuité des approvisionnements auprès de fournisseurs habituels.

Notre gestion financière en dehors des opérations courantes fait appel au factoring et à des mesures de précaution contre les variations de cours de change compte tenu du chiffre significatif de nos importations. Pour se protéger contre le risque de change, la société achète des devises à terme. Les recours aux emprunts sont soumis au conseil d'administration de même que les opérations sur titres.

La gestion du personnel est également très centralisée et les tâches de chacun clairement définies avec des recoupements pour contrôle et afin d'éviter qu'une même personne n'effectue une ou plusieurs tâches incompatibles.



Sur le plan juridique nous sommes assistés par les juristes d'un cabinet d'avocats extérieur à la société.

En ce qui concerne les biens et les personnes nous avons pris, tant en contrats d'assurance qu'en mesures de sécurité et de vidéosurveillance, toutes les dispositions nécessaires pour la sauvegarde des biens et des personnes en cas de sinistre.

Les investissements nécessaires au maintien et au développement de l'entreprise sont engagés au fur et à mesure des besoins et des objectifs poursuivis. Les investissements importants relèvent du conseil d'administration.

Notre service comptable est doté d'un personnel compétent. Les normes comptables applicables en France sont scrupuleusement respectées afin de présenter des comptes sociaux fiables avec une information complète.

## **VII - CONVENTIONS RELEVANT DE L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE**

---

**1 - Aucune convention nouvelle ni engagements nouveaux entrant dans le champ d'application de l'article L 225-38 du Code de commerce n'est intervenu au titre de l'exercice.**

**2 - Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice :**

Au cours de l'exercice 2001/2002, Monsieur Maurice JABLONSKY a abandonné son compte-courant à hauteur de 457 347 € avec clause de retour à meilleure fortune. Cette clause prévoit que le remboursement de la somme de 457 347 € ne pourra devenir exigible que dans le cas d'un retour à meilleure fortune qui sera considéré comme atteint dès lors que la société Groupe JAJ, au cours de deux exercices consécutifs, aura réalisé un bénéfice net après impôts égal ou supérieur à un million d'euros. La créance devra être remboursée à partir de la clôture du deuxième exercice social faisant apparaître les seuils ci-dessus fixés ; dans ces conditions, la somme devra être remboursée sur une période n'excédant pas deux ans, sans intérêt.

## **VIII - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS RELATIVES AUX AUGMENTATIONS DE CAPITAL (L 225-37-4, 3)**

---

Aucune délégation n'a été accordée par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital par application des articles

L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de Commerce.

Fait à Montreuil, Le 16 juillet 2020  
**Le Président du conseil d'administration**

### **GROUPE JAJ**

Société Anonyme au capital de 3 560 939 €.  
Siège Social : 40-48 rue Beaumarchais, 93 100 Montreuil sous-bois.  
592 013 155 RCS Bobigny - Siret : 592 013 155 00060

## AVIS DE RÉUNION VALANT AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle le 29 septembre 2020, à 10 heures, au siège social de la société, 40-48 rue Beaumarchais à Montreuil sous-bois (93100), à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

### ORDRE DU JOUR

---

- Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 mars 2020,
- Présentation des rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission et sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce,
- Présentation du rapport spécial établi par le Président du Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce,
- Présentation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce.
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020,
- Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce,
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2020,
- Quitus aux Administrateurs de leur gestion,
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Bruno DAUMAN,
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Romain DAUMAN,
- Renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société FIABILITY,
- Renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes suppléant de la société EMARGENCE AUDIT,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.



**PROJET DU TEXTE DES RÉSOLUTIONS**

### **Première résolution** - *(Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31/03/2020)*

---

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration, du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020, des explications complémentaires données verbalement, approuve dans toutes leurs parties ces rapports, les comptes, le bilan, et l'annexe dudit exercice, tels qu'ils sont présentés.

Elle approuve en conséquence les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. Elle donne quitus aux administrateurs en exercice sur la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2020 de leur gestion pour l'exercice écoulé.

### **Deuxième résolution** - *(Affectation du résultat)*

---

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration, constate que le résultat de l'exercice clos le 31 mars 2020 fait ressortir une perte nette comptable de -168 995,32 €.

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide d'affecter la perte nette comptable de l'exercice clos le 31 mars 2020, soit la somme de -168 995,32 €, de la façon suivante :

- Au débit du poste « REPORT à NOUVEAU » pour -168 995,32 €

Ainsi, le poste « REPORT A NOUVEAU » passera de la somme de -924 871,78 € à la somme de -1 093 867,10 €, après affectation.

### **Troisième résolution** - *(Rappel des distributions de dividendes au titre des trois derniers exercices sociaux)*

---

L'assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle que la société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

### **Quatrième résolution** - *(Approbation des conventions réglementées visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce)*

---

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, constate que :

- 1) Aucune convention nouvelle ni engagements nouveaux entrant dans le champ d'application de l'article L 225-38 du Code de commerce n'est intervenu au titre de l'exercice écoulé.
- 2) Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice clos au 31/03/2020 :

Actionnaire concerné : Indivision Maurice JABLONSKY

Nature : Abandon de compte-courant en 2001/2002 à hauteur de 457 347 € avec clause de retour à meilleure fortune

Modalités : remboursement exigible quand la société Groupe JAJ, au cours de deux exercices consécutifs, aura réalisé un bénéfice net après impôts égal ou supérieur à un million d'euros.

La créance devra être remboursée à partir de la clôture du deuxième exercice social faisant apparaître les seuils ci-dessus fixés ; dans ces conditions, la somme devra être remboursée sur une période n'excédant pas deux ans, sans intérêt.

**Cinquième résolution** - *(Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Bruno DAUMAN)*

---

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Bruno DAUMAN pour une durée de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/03/2026.

**Sixième résolution** - *(Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Romain DAUMAN)*

---

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Romain DAUMAN pour une durée de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/03/2026.

**Septième résolution** - *(Renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société FIABILITY)*

---

L'assemblée générale décide de ne pas renouveler le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société FIABILITY, et de nommer en remplacement :

EMARGENCE AUDIT

SAS au capital de 56 000 euros

Siège social : 19 rue Pierre Semard 75009 PARIS

RCS PARIS n°338 339 872

Représentée par Monsieur Yann Eric PULM

pour une durée de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/03/2026.

**Huitième résolution** - *(Renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes suppléant de la société EMARGENCE AUDIT)*

---

L'assemblée générale décide de ne pas renouveler le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de la société EMARGENCE AUDIT, et de nommer en remplacement :

FI ABILITY

SARL à associé unique, au capital de 55 000 euros

Siège social : 19 rue Pierre Semard 75009 PARIS

RCS PARIS n°484 880 422

Représentée par Monsieur Julien TOKARZ

pour une durée de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/03/2026.

**Neuvième résolution** - *(Renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes suppléant de la société EMARGENCE AUDIT)*

---

L'assemblée générale, confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir les formalités de publicité légale et réglementaire.

## 1. Participation à l'Assemblée :

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer à l'Assemblée.

### 1.1 Formalités préalables à effectuer pour participer à l'assemblée générale

Conformément à l'article R.225-85 du Code de commerce, les actionnaires devront justifier de la propriété de leurs actions, à la Record Date, soit le 25 septembre 2020 à zéro heure, heure de Paris (ci-après J-2), soit dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la Société par son mandataire, Société Générale, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité.

Pour les actionnaires au nominatif, cette inscription en compte à J-2 dans les comptes de titres nominatifs est suffisante pour leur permettre de participer à l'Assemblée.

Pour les actionnaires au porteur, cette inscription en compte des actions doit être constatée par une attestation de participation délivrée par le teneur de compte, qui apportera ainsi la preuve de la qualité d'actionnaire du titulaire des titres. L'attestation de participation est établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire non résident représenté par l'intermédiaire inscrit. Le teneur de compte doit joindre l'attestation de participation au formulaire de vote par correspondance ou par procuration, ou à la demande de carte d'admission, et l'adresser à Société Générale (Service Assemblées, CS 30812, 44 308 Nantes Cedex 3).

L'actionnaire pourra à tout moment céder tout ou partie de ses actions, toutefois si le dénouement de la vente (transfert de propriété) intervient :

- avant J-2 0h00 heure de Paris, le vote exprimé par correspondance, la procuration, la carte d'admission, éventuellement accompagnés d'une attestation de participation, seront invalidés ou modifiés en conséquence, selon le cas.
- après J-2 0h00 heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, il ne sera ni notifié par l'intermédiaire habilité ni pris en considération par la Société.

### 1.2 Modes de participation à l'Assemblée

L'actionnaire a le droit de participer à l'assemblée générale :

- soit en y assistant personnellement,
- soit en votant par correspondance,
- soit en se faisant représenter par toute personne physique ou morale de son choix,
- soit en se faisant représenter par le Président de l'assemblée générale.

Tout actionnaire ayant déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation (dans les conditions définies au paragraphe II de l'article R225-85), ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'Assemblée.

#### 1.2.1 Actionnaires souhaitant participer personnellement à l'Assemblée générale

L'actionnaire souhaitant assister personnellement à l'Assemblée générale devra se munir d'une carte d'admission.

L'actionnaire au nominatif inscrit depuis un mois au moins à la date de l'avis de convocation recevra la brochure de convocation accompagnée d'un formulaire unique par courrier postal.

Il pourra obtenir sa carte d'admission, en renvoyant le formulaire unique dûment rempli et signé à l'aide de l'enveloppe de réponse prépayée jointe à la convocation reçue par courrier postal.

L'actionnaire au porteur, adressera une demande de formulaire unique à son teneur de compte titres. Dans ce dernier cas, s'il n'a pas reçu sa carte d'admission le 25 septembre 2020 (J-2 ouvré), il devra demander à son teneur de compte titres de lui délivrer une attestation de participation qui lui permettra de justifier de sa qualité d'actionnaire à J-2 pour être admis à l'Assemblée.

Il sera fait droit à toute demande reçue au plus tard le 25 septembre 2020 (J-3). Pour faciliter l'organisation de l'accueil, il serait néanmoins souhaitable que les actionnaires désirant assister à l'Assemblée fassent leur demande le plus tôt possible pour recevoir la carte en temps utile.

### **1.2.2 Actionnaires ne pouvant assister personnellement à l'Assemblée générale**

L'actionnaire n'assistant pas personnellement à l'Assemblée peut participer à distance i) en donnant pouvoir, ii) en votant par correspondance.

#### **1.2.2.1 Désignation – Révocation d'un mandataire**

L'actionnaire ayant choisi de se faire représenter par un mandataire de son choix, peut notifier cette désignation ou la révoquer :

- par courrier postal, à l'aide du formulaire de vote envoyé, soit directement pour les actionnaires au nominatif, soit par le teneur du compte titres pour les actionnaires au porteur et reçu par Société Générale, Service des assemblées générales, CS 30812, 44 308 Nantes Cedex au plus tard le 25 septembre 2020 ;
- Conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du Code de commerce et sous réserve d'avoir signé un formulaire de procuration dûment complété, la notification à la société de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique, sous forme de copie numérisée, selon les modalités suivantes :

- pour les actionnaires au nominatif pur, en envoyant un e-mail contenant la copie numérisée du formulaire de procuration en pièce jointe à l'adresse électronique suivante : [assemblees.generales@sgss.socgen.com](mailto:assemblees.generales@sgss.socgen.com).

Le message devra préciser les nom, prénom et adresse de l'actionnaire ainsi que les nom, prénom et adresse du mandataire désigné ou révoqué,

- pour les actionnaires au nominatif administré ou au porteur, en envoyant un e-mail contenant la copie numérisée du formulaire de procuration en pièce jointe à l'adresse électronique suivante : [assemblees.generales@sgss.socgen.com](mailto:assemblees.generales@sgss.socgen.com).

Le message devra préciser les nom, prénom, adresse et références bancaires complètes de l'actionnaire ainsi que les nom, prénom et adresse du mandataire désigné ou révoqué. Les actionnaires concernés devront demander impérativement à leur teneur de compte qui assure la gestion de leur compte-titres d'envoyer une confirmation écrite (par courrier ou par télécopie) à Société Générale, Service des assemblées générales, CS 30812, 44 308 Nantes Cedex.

Les copies numérisées de formulaires de procuration non signés ne seront pas prises en compte.

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats dûment signées, complétées et réceptionnées au plus tard le 25 septembre 2020, pourront être prises en compte. Par ailleurs, seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique [assemblees.generales@sgss.socgen.com](mailto:assemblees.generales@sgss.socgen.com), toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et / ou traitée.

Il est rappelé que les procurations écrites et signées doivent indiquer les nom, prénom et adresse de l'actionnaire ainsi que ceux de son mandataire. La révocation du mandat s'effectue dans les mêmes conditions de forme que celles utilisées pour sa désignation.

Il est précisé que pour toute procuration donnée par un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée Générale émettra un vote selon les recommandations du Conseil d'administration.

## PROJET DU TEXTE DES RÉSOLUTIONS

### **1.2.2.2 Vote à distance à l'aide du formulaire unique**

Les actionnaires n'assistant pas personnellement à cette Assemblée et souhaitant voter par correspondance ou être représentés en donnant pouvoir au Président de l'Assemblée, pourront :

- pour l'actionnaire nominatif : renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, qui lui sera adressé avec la convocation, à l'aide de l'enveloppe de réponse prépayée jointe à la convocation.
- pour l'actionnaire au porteur : demander ce formulaire par lettre au teneur du compte. Cette demande devra être parvenue au plus tard six (6) jours avant la date de réunion de cette Assemblée, soit le 23 septembre 2020.

Le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration devra être renvoyé au teneur du compte, qui se chargera de le transmettre à la Société Générale accompagné d'une attestation de participation justifiant de sa qualité d'actionnaire à J-2.

Les actionnaires renverront leurs formulaires de telle façon que la Société Générale puisse les recevoir au plus tard le 25 septembre 2020.

Il est précisé qu'aucun formulaire reçu par la Société après cette date ne sera pris en compte.

## **2. Demandes d'inscription de projets de résolution ou de points à l'ordre du jour**

---

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins la fraction du capital prévue par les dispositions légales et réglementaires applicables, peuvent requérir l'inscription de points à l'ordre du jour ou de projets de résolutions dans les conditions prévues aux articles L.225-105 et R.225-71 à R.225-73 du Code de commerce.

Les demandes d'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires remplissant les conditions légales devront être envoyées, dans les conditions prévues par l'article R.225-73 du Code de commerce au Siège social (Adresse du siège social) dans un délai de vingt-cinq jours à compter de la publication du présent avis, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte qui justifie de la détention ou de la représentation par les auteurs de la demande de la fraction du capital exigée par l'article R. 225-71 susvisé. La demande d'inscription de projets de résolution devra en outre être accompagnée du texte des projets de résolution et la demande d'inscription de points à l'ordre du jour devra être motivée.

L'examen par l'Assemblée des points et projets de résolutions déposés par les actionnaires dans les conditions légales et réglementaires est subordonné à la transmission par les auteurs de la demande d'une nouvelle attestation justifiant de l'inscription en compte des titres dans les mêmes conditions à J-2.

Ces points ou ces projets de résolutions nouveaux seront inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée et portés à la connaissance des actionnaires dans les conditions déterminées par la réglementation en vigueur.



### **3. Questions écrites**

---

Conformément à l'article R.225-84 du Code de commerce, l'actionnaire qui souhaite poser des questions écrites doit, à compter de la présente publication et au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée, soit le 23 septembre 2020, adresser ses questions au siège social par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au Président du Conseil d'administration.

Pour être prises en compte, ces questions doivent impérativement être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

### **4. Droit de communication des actionnaires**

---

Les documents qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre de l'Assemblée seront mis à disposition au siège social de la Société, à compter de la publication de l'avis de convocation.

Les documents et informations mentionnés à l'article R.225-73-1 du Code de commerce destinés à être présentés à l'Assemblée seront mis à la disposition sur le site Internet de la Société : [www.jaj.fr](http://www.jaj.fr), au plus tard le 21ème jour avant l'Assemblée générale.

## **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**





**RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020**

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

**EXERCICE CLOS LE 31/03/2020**

## **Opinion avec réserve**

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SA GROUPE JAJ relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 16 juillet 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Conseil d'Administration remplissant les fonctions du comité d'audit.

## **Fondement de l'opinion avec réserve**

---

### **Motivation de la réserve**

L'inventaire physique des stocks de prototypes et échantillons n'a pu être réalisé au 31 mars 2020, en raison du contexte exceptionnel de la crise du Covid. Les quantités retenues, pour les besoins de la valorisation de cette catégorie de stocks, sont issues de l'inventaire permanent théorique. Corrélativement, aucune assistance sur site n'a pu être possible pour notre équipe. Ces éléments liés à un contexte exceptionnel, ne nous permettent pas d'obtenir une assurance suffisante des quantités comptabilisées à la clôture du 31 mars 2020.

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er avril 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

---

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

## EXERCICE CLOS LE 31/03/2020

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Evaluation des stocks**

Les stocks sont évalués selon les modalités exposées dans la note 2.3 « Stocks » de l'annexe aux états financiers. Nous avons retenu l'évaluation des stocks en point clé de l'audit pour les raisons suivantes :

- Le montant des stocks représente une part significative du total de l'actif, avec 42 % au 31 mars 2020.
- Si les marchandises et matières premières ne présentent pas de spécificité particulière en termes d'évaluation, la production et les en-cours de production suivent une méthodologie plus complète qui peut être une source d'erreur supplémentaire.

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'évaluation des stocks comptabilisés, notre approche d'audit a consisté à réaliser les travaux suivants :

- Vérification et appréciation de l'évolution des procédures de contrôle interne liées aux stocks et comparaison avec nos études précédentes ;
- Assistance à l'inventaire physique des stocks (exceptionnellement impossible à cette clôture, du fait du contexte Covid, réalisée cependant au semestre sur les échantillons et prototypes) ;
- Rapprochement des états de stocks avec la comptabilité ;
- Rapprochement des variations de stocks au bilan avec les comptes de P&L. ;
- Comparaison par sondage des quantités en stocks avec les fiches de comptage issues de l'inventaire physique (ne concerne pas les en-cours ; N/A cette année, cf. supra) ;
- Etude des marges, notamment pour détecter d'éventuelles anomalies ;
- Contrôle de la permanence des méthodes et de leur correcte application, et en particulier pour ce qui concerne :
  - Les en cours : les frais de personnel, les couts des stylistes extérieurs, les proratas appliqués selon les collections, le taux de frais de style.
  - La production : le cout unitaire, les couts accessoires, l'effet de change.
- Recherche d'anomalies dans le fichier de stock de production : quantité à zéro, quantité ou valeur négative, doublon, recalcul, etc. ;
- Vérification des couts d'achats par remontée aux factures d'achat et contrôle du taux de change appliqué ;
- Vérification que les notes de l'annexe donnent une information appropriée.

### **Risque d'irrecouvrabilité des créances clients**

Les créances clients sont dépréciées selon les modalités exposées dans la note 2.4 « Créances et dettes » de l'annexe aux états financiers. Nous avons retenu l'appréciation du risque d'irrecouvrabilité des créances clients en point clé de l'audit pour les raisons suivantes :

- Le montant des créances clients représente une part significative du total de l'actif avec 40 % au terme de l'exercice considéré.
- Le secteur du textile et de l'habillement est considéré comme sinistré depuis plusieurs années, et les professionnels du secteur, notamment les multi-marques, font partie des clients de la SA GROUPE JAJ.

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

## EXERCICE CLOS LE 31/03/2020

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des dépréciations comptabilisées, notre approche d'audit a consisté à réaliser les travaux suivants :

- Etude de l'apurement post clôture d'une sélection de créances clients fondée sur leur importance mais également selon une sélection aléatoire ;
- Analyse des explications obtenues auprès de la direction en l'absence ou insuffisance de règlements reçus postérieurement à la clôture ;
- Suivi du dénouement des créances identifiées comme risquées lors des précédents exercices ;
- Appréciation du caractère risqué de l'antériorité des créances selon notre analyse, les réponses de la direction et l'historique des transactions avec la société ;
- Rapprochement de la dépréciation comptabilisée avec l'état détaillé ;
- Contrôle du calcul de la dépréciation comptabilisée selon la méthode exposée dans l'annexe aux états financiers ;
- Vérification que les notes de l'annexe donnent une information appropriée.

## Vérifications spécifiques

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

À l'exception de l'incidence du point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 16 juillet 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du Code de commerce.

### **Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

### **Autres informations**

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/03/2020

## Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

---

### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société SA GROUPE JAJ par l'Assemblée Générale du 25 septembre 2014.

Au 31 mars 2020, le cabinet FIABILITY était dans la 6ème année de sa mission sans interruption, dont 6 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

---

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Conseil d'Administration remplissant les fonctions du comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

---

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

**EXERCICE CLOS LE 31/03/2020**

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

## **Rapport au Conseil d'Administration remplissant les fonctions du comité d'audit**

Nous remettons un rapport au Conseil d'Administration remplissant les fonctions du comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Conseil d'Administration remplissant les fonctions du comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Conseil d'Administration remplissant les fonctions du comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822- 10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Conseil d'Administration remplissant les fonctions du comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris, le 20/07/2020

**CABINET FIABILITY**

Représenté par Julien TOKARZ - Commissaire aux comptes



# RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

### Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

---

#### CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

**Actionnaire concerné :** Indivision de Monsieur Maurice JABLONSKY

**Modalités :**

Au cours de l'exercice 2001/2002, Monsieur Maurice JABLONSKY a abandonné son compte courant à hauteur de 457 347 € avec clause de retour à meilleure fortune. Cette clause prévoit que le remboursement de la somme de 457 347 € ne pourra devenir exigible que dans le cas d'un retour à meilleure fortune qui sera considéré comme atteint dès lors que la société Groupe JAJ, au cours de deux exercices consécutifs, aura réalisé un bénéfice net après impôts égal ou supérieur à un million d'euros. La créance devra être remboursée à partir de la clôture du deuxième exercice social faisant apparaître les seuils ci-dessus fixés ; dans ces conditions, la somme devra être remboursée sur une période n'excédant pas deux ans, sans intérêt.

Fait à Paris, le 20/07/2020

**CABINET FIABILITY**

Représenté par Julien TOKARZ - Commissaire aux comptes

**ATTESTATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR  
LES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES DANS LE CADRE  
DE L'ARTICLE L.225-115 4° DU CODE DE COMMERCE RELATIF  
AU MONTANT GLOBAL DES RÉMUNÉRATIONS VERSÉES  
AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES POUR L'EXERCICE  
CLOS LE 31 MARS 2020**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 mars 2020, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 mars 2020. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2020.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 697 349 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2020.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du Code du commerce.

Fait à Paris, le 20/07/2020

**CABINET FIABILITY**

Représenté par Julien TOKARZ - Commissaire aux comptes



40-48 RUE BEAUMARCHAIS  
93104 MONTREUIL CEDEX FRANCE

Téléphone 01 41 58 62 20

Fax 01 41 58 62 49

info@groupejaj.com

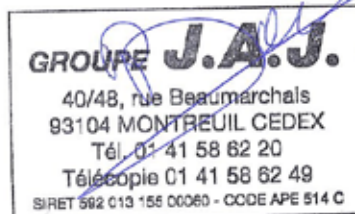
www.jaj.fr

ATTESTATION

Montreuil, le 30 Juin 2020

Je soussigné, Bruno DAUMAN, agissant en tant que président directeur général de la société Groupe JAJ domiciliée au 40 rue Beaumarchais 93100 Montreuil, SIRET 59201315500060, certifie que le montant global des rémunérations des 5 personnes les mieux rémunérées au cours de l'exercice 2019 – 2020 s'élève à 697 349 €.

Mr Bruno DAUMAN  
Président directeur général



## RÉSULTAT FINANCIER ARRÊTÉ AU 31 MARS 2020

En date du 16 juillet 2020 le Conseil d'Administration du Groupe JAJ a arrêté les comptes de l'exercice 2019-2020 (du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020).

### RÉSULTATS ANNUELS

En milliers d'€	31-03-2020	31-03-2019
Chiffres d'affaires	20 158	22 706
Marge Brute Globale (%)	41.9%	38.3%
Excédent brut d'exploitation	336	328
En % du CA	1.7%	1.4%
Résultat d'exploitation	81	-26
En % du CA	0.4%	-0.1%
Résultat net	-169	167

Le chiffre d'affaires sur l'exercice est en recul de 11.2% sur l'exercice 2019/2020 et atteint 20.16m€. L'année a été caractérisée par une saison hivernale profondément bouleversée par les mouvements sociaux qui ont fortement dégradé l'activité commerciale dès le mois de Novembre et qui ont fortement perturbé et pénalisé les ventes chez nos revendeurs et dans nos boutiques à enseigne Schott.

A cela s'est ajoutée une météo extrêmement peu favorable durant la période hivernale partout en Europe qui a eu un impact forcément négatif.

Et enfin, le Covid en Asie a eu comme conséquence un retard important dans l'arrivage de nos marchandises Printemps/Été lors du dernier trimestre de notre exercice (janv-mars) qui ont été réceptionnées courant Mars avec parfois plus de deux mois de retard. Dix jours après la réception complète des marchandises, la France et de nombreux pays Européens rentraient en confinement et nous n'avons donc pu honorer une grande partie de nos commandes de la saison...

Conséquence de tous ces évènements exceptionnels, nous estimons un manque à gagner de 1.76M€ de chiffre d'affaires sur l'exercice.

A noter qu'à cela s'ajoute toujours une réelle morosité du secteur textile qui affiche de nouveau une baisse sectorielle pour la treizième année consécutive.

Au-delà de ce climat négatif exceptionnel, la mutation du secteur de l'habillement est toujours en marche, notamment au niveau des circuits de distribution.

Avec des revendeurs indépendants en souffrance, des grands magasins dépendant fortement de la clientèle touristique, les ventes sur le web représentent le seul circuit en croissance, avec un dynamisme important, quelques soient les pays européens.

Pour Groupe JAJ, le marché français a connu une forte baisse des ventes (-19.5%), conséquence directe de la paralysie due aux grèves sur le territoire national alors que l'export affiche une croissance de +7.8%, conséquence du développement croissant de notre activité avec des acteurs majeurs du web comme Zalando ou encore Amazon UK.

En ce qui concerne les ventes par circuit de distribution, les magasins indépendants sont en croissance avec notamment de nouveaux référencements importants dans le domaine du sport, et représentent plus que 35% du CA (vs 29% en 18/19), alors que les ventes via les webstores pure player représentent désormais 21% de l'activité et ont connu un très léger fléchissement, notamment du à La Redoute alors que notre activité se porte en forte croissance avec les acteurs majeurs du web en Europe avec des partenariats renforcés pour les années à venir.

Les grands magasins ont connu une baisse significative de 22%, pour deux raisons principales : notre décision de réduire le nombre de magasins Galerie Lafayette en province référençant Schott

(afin de maximiser nos budgets sur le magasin principal de Hausmann) et de la baisse significative de fréquentation et de chiffres d'affaires durant la dernière période hivernale du fait des mouvements sociaux ayant paralysé le trafic en magasin, notamment à Hausmann.

Les ventes au détail en revanche ont cru de 17% (boutique Schott + webstore Schott) et représente désormais 14% l'activité (vs 10% lors de l'exercice précédent).

Cette croissance aurait pu encore être davantage importante une fois de plus si le mois de Décembre, notamment, n'avait pas été si perturbé...

Nos boutiques ont néanmoins bien résisté en affichant une très légère baisse de 2% alors que notre webstore, qui est notre principal axe de développement et contributeur de marge, affiche une croissance de plus de 45%.

Groupe JAJ a pris le choix de maximiser à court terme les investissements sur le webstore Schott qui affiche de fort taux de croissance et qui demeure un très fort contributeur en terme de marge.

Il est désormais plus que nécessaire pour Schott de continuer à accélérer sur le digital via notre webstore et toujours via des partenaires revendeurs leaders (Zalando, Amazon, Asos, Redoute...), d'y développer également l'activité de Market place, qui génèrera également davantage de chiffre d'affaires à forte marge.

Il est à noter également que la partie discount a été fortement réduite sur l'exercice, avec une maîtrise très saine de la gestion des stocks et une réduction drastique des opérations de déstockage générant le plus souvent des pertes.

Toutes ces actions ont contribué à une augmentation de 3.6 points du taux de marge brute globale.

Cette croissance et ce développement de la vente en direct démontrent l'attractivité et le potentiel toujours important de la marque et sa capacité à générer de la croissance via un circuit direct auprès des consommateurs.

En effet, les ventes via nos boutiques physiques et notamment notre webstore sont désormais au cœur de la stratégie d'entreprise.

Le taux de marge brute global s'améliore de 3.6 points par rapport à l'exercice antérieur. Ceci s'explique principalement par les quatre facteurs suivants :

- Les prix de ventes ont été augmentés cette année de +7% environ, en moyenne, contre +5% l'année précédente,
- Nous avons demandé des rabais à nos principaux fournisseurs plus importants que durant l'exercice précédent,
- Un effet mix très favorable suite à la croissance des ventes de notre site internet qui culmine à +45%. La marge brute de notre site internet est de 75%,
- Le changement de statut de notre ex-distributeur allemand : PANORAMA qui n'est plus distributeur mais agent. Par conséquent, nous avons récupéré sa marge sur l'exercice 19/20 contrairement à l'exercice antérieur.

L'EBE affiche un résultat positif de 336 K€ soit 1.7% du CA ce qui représente 0.3 points de plus par rapport à l'exercice précédent. Ceci s'explique par une économie de 184 K€ sur la logistique, une économie de 167 K€ sur les frais de structure et de moindre frais de personnel suite à une moindre embauche de commerciaux pour la tenue des boutiques éphémères.

Le Résultat d'Exploitation se monte à : +81 K€.

Le Résultat Net s'élève à : -169 K€. En effet, cette année nous n'avons pas bénéficié d'un Crédit Impôt Recherche, le plafond ayant été atteint, contrairement à l'année précédente où le CIR s'élevait à +140 K€.

### PERSPECTIVES

---

Alors que le Covid a et aura des répercussions économiques mondiales qu'il est encore bien difficile de mesurer, Groupe JAJ reste confiant sur sa stratégie.

Nous misons énormément sur la refonte de notre webstore qui sera lancé en septembre avec en appui de nombreuses interactions avec les réseaux sociaux, des investissements sur le marketing digital et de nouveaux outils qui permettront d'accélérer la croissance des ventes sur notre site internet.

Nous assistons à une complète transformation du secteur où le poids des revendeurs indépendants multimarques se rétrécit d'années en années, où les chaînes de magasins ayant un parc de boutiques important sont en forte souffrance alors que le web affiche des croissances à deux chiffres.

Le confinement a accéléré encore davantage cette dynamique où l'achat de vêtements via le web attire de plus en plus de consommateurs.

Il est donc impératif pour Groupe JAJ, fort de l'attractivité de sa marque iconique Schott, de concentrer ses moyens au développement du digital et de consacrer ses investissements sur ce canal, en propre ou via nos principaux clients sur le web (un achat ferme et en market place).

Ces investissements se répartissent de la manière suivante :

- Refonte du webstore Schott
- Achat d'espace publicitaire sur le web, bannières, Google Ad...
- Acquisition de bases de données qualifiées, CRM, E-marketing, Omnicanal
- Réseaux sociaux (facebook, Instagram...) et création de contenu
- Développement de la marque en market place : Exclusivité pour JAJ de la revente de la marque Schott sur les market places type Amazon, Redoute...(interdiction de vendre la marque de la part des revendeurs Schott sur des market places).
- Développement de produits exclusifs et injection de nouveautés

Cette stratégie digitale nous permettra de compenser à moyen terme la baisse des multimarques, d'être davantage en lien direct avec les consommateurs et leurs attentes et de leur permettre d'avoir accès à la marque, même si celle-ci n'est plus présente dans leur ville ou département.

Concernant le développement de l'activité wholesale, de nouvelles opportunités sont en cours avec des acteurs majeurs de la distribution dans le domaine du sport qui ont pris désormais une place prépondérante dans la vente de produits mode, au détriment des multimarques de centre ville...

Si Groupe JAJ n'avait pas encore développé ce réseau, nous venons de démarrer des collaborations très intéressantes avec les deux acteurs majeurs de ce secteur. Les premiers résultats laissent entrevoir de belles perspectives de croissance.

L'année 2020/2021 sera forcément extrêmement perturbée compte tenu de la situation sanitaire, avec des mois déjà près de deux mois sans activité.

Celle-ci aura des répercussions importantes sur l'économie, l'emploi et la consommation des ménages.

Il est encore difficile d'afficher concrètement des prévisions de vente compte tenu du manque de visibilité sur les effets de la crise à court terme.

Néanmoins, Groupe JAJ en ayant renforcé depuis de nombreuses années ses partenariats avec les acteurs majeurs du web, qui se portent extrêmement bien, en concentrant ses investissements sur son webstore, en ne possédant pas en propre un parc de magasins conséquents et en développant un nouveau canal de distribution dynamique via des acteurs majeurs de la distribution spécialisé au départ dans le sport, nous restons dans une position beaucoup moins délicate que beaucoup de nos concurrents ou autres marques de mode.

Des opportunités pour Schott seront donc à saisir dans cette période inédite.









**COMPTES SOCIAUX AU 31 MARS 2020**

# COMPTES SOCIAUX AU 31 MARS 2020

Période du 01/04/19 au 31/03/20 - Edition du 15/07/20 - Tenue de compte EUR

BILAN ACTIF			31.03.2020	31.03.2019
	Brut	Amortissements	Net (N)	Net (N-1)
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	356 715	352 663	4 052	217
Fonds commercial	220 000		220 000	220 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>576 715</b>	<b>352 663</b>	<b>224 052</b>	<b>220 217</b>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	96 102		96 102	96 102
Constructions	765 865	751 733	14 132	24 746
Installations techniques, matériel et outillage industriel	59 908	58 458	1 449	2 233
Autres immobilisations corporelles	1 621 882	1 347 176	274 706	314 655
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>2 543 755</b>	<b>2 157 367</b>	<b>386 388</b>	<b>437 735</b>
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	1 810		1 810	1 810
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	99 037		99 037	153 954
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>100 846</b>		<b>100 846</b>	<b>155 764</b>
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>3 221 317</b>	<b>2 510 030</b>	<b>711 286</b>	<b>813 716</b>
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	1 405 698		1 405 698	910 132
Stocks d'en-cours de production de biens	432 139		432 139	491 224
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis	4 393 741		4 393 741	3 947 171
Stocks de marchandises	696 927		696 927	678 443
<b>TOTAL STOCKS ET EN-COURS</b>	<b>6 928 504</b>		<b>6 928 504</b>	<b>6 026 970</b>
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	622 478		622 478	638 965
Créances clients et comptes rattachés	7 024 330	414 910	6 609 420	4 236 222
Autres créances	1 087 480		1 087 480	1 314 600
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>TOTAL CRÉANCES</b>	<b>8 734 287</b>	<b>414 910</b>	<b>8 319 377</b>	<b>6 189 787</b>
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	120 000		120 000	120 000
Disponibilités	47 942		47 942	81 046
Charges constatées d'avance	264 636		264 636	984 204
<b>TOTAL DISPONIBILITÉS ET DIVERS</b>	<b>432 578</b>		<b>432 578</b>	<b>1 185 250</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>16 095 370</b>	<b>414 910</b>	<b>15 680 460</b>	<b>13 402 006</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif	78 887		78 887	67 105
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>19 395 574</b>	<b>2 924 940</b>	<b>16 470 633</b>	<b>14 282 828</b>

**Période du 01/04/19 au 31/03/20 - Edition du 15/07/20 - Tenue de compte EUR**

<b>BILAN PASSIF</b>	<b>31.03.2020</b>	<b>31.03.2019</b>
	<b>Net (N)</b>	<b>Net (N-1)</b>
<b>SITUATION NETTE</b>		
Capital social ou individuel (dont versé 3 560 939)	3 560 939	3 560 939
Écarts de réévaluation (dont écart d'équivalence)		
Réserve légale	389 000	389 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(924 872)	(1 092 324)
Résultat de l'exercice	(168 995)	167 452
<b>TOTAL SITUATION NETTE</b>	<b>2 856 072</b>	<b>3 025 067</b>
<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>PROVISIONS RÉGLEMENTÉES</b>		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>2 856 072</b>	<b>3 025 067</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques	131 412	93 783
Provisions pour charges		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>131 412</b>	<b>93 783</b>
<b>DETTES FINANCIÈRES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 855 864	1 993 464
Emprunts et dettes financières divers	228 088	258 358
<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES</b>	<b>2 183 952</b>	<b>2 251 822</b>
<b>AVANCES ET ACOMPTES REÇUS SUR COMMANDES EN COURS</b>	<b>968 644</b>	<b>752 464</b>
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 670 926	7 033 824
Dettes fiscales et sociales	1 438 630	1 022 181
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 220 999	103 686
<b>TOTAL DETTES DIVERSES</b>	<b>10 330 554</b>	<b>8 159 691</b>
<b>PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE</b>		
<b>DETTES</b>	<b>13 483 150</b>	<b>11 163 977</b>
Écarts de conversion passif		
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>16 470 633</b>	<b>14 282 828</b>

# COMPTES SOCIAUX ET ANNEXES AU 31 MARS 2020

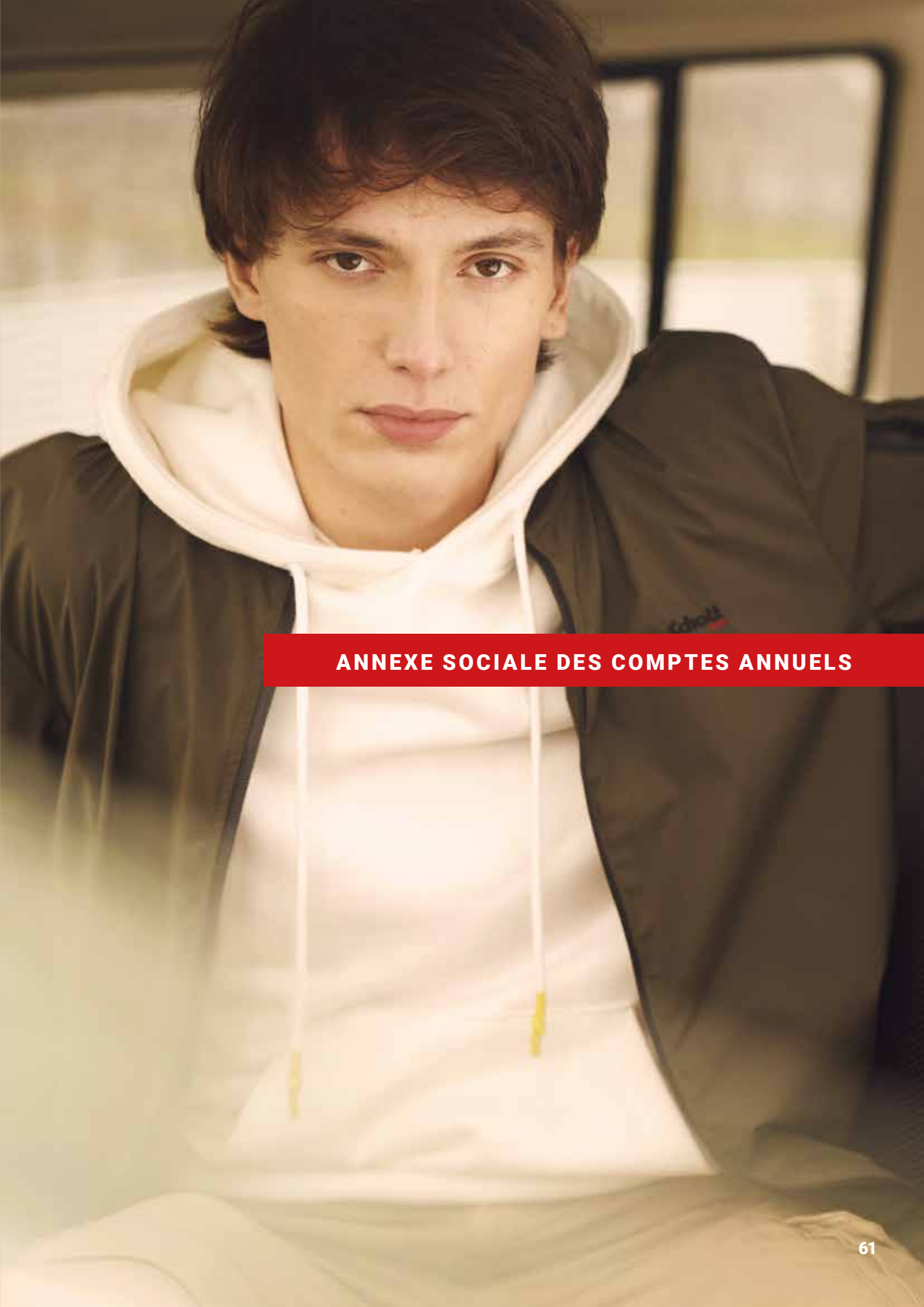
Période du 01/04/19 au 31/03/20 - Edition du 15/07/20 - Tenue de compte EUR

COMPTE DE RÉSULTAT (première partie)			Net (N)	Net (N-1)
	France	Export	31.03.2020	31.03.2019
Ventes de marchandises	2 765 825	875 887	3 623 712	2 031 257
Production vendue de biens	10 215 711	6 299 974	16 515 685	20 655 318
Production vendue de services	13 291	5 675	18 966	19 613
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b>	<b>12 994 826</b>	<b>7 163 536</b>	<b>20 158 362</b>	<b>22 706 189</b>
Production stockée			387 485	(447 292)
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			5 322	2 700
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			37 804	17 476
Autres produits			584 078	234 462
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>21 173 051</b>	<b>22 513 534</b>
<b>CHARGES EXTERNES</b>				
Achats de marchandises (et droits de douane)			1 266 199	1 405 459
Variation de stock de marchandises			(18 484)	(15 489)
Achats de matières premières et autres approvisionnements			136 282	157 465
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			(495 566)	(717 677)
Autres achats et charges externes			15 678 786	17 322 563
<b>TOTAL CHARGES EXTERNES</b>			<b>16 567 217</b>	<b>18 152 321</b>
<b>IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS</b>			<b>251 875</b>	<b>95 489</b>
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>				
Salaires et traitements			2 424 667	2 579 038
Charges sociales			965 934	1 103 944
<b>TOTAL CHARGES DE PERSONNEL</b>			<b>3 390 602</b>	<b>3 682 982</b>
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			90 403	110 729
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			52 693	63 871
Dotations aux provisions pour risques et charges				(6 898)
<b>TOTAL DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>			<b>143 096</b>	<b>167 702</b>
<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>739 169</b>	<b>441 480</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>21 091 960</b>	<b>22 539 974</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>81 092</b>	<b>(26 440)</b>

**Période du 01/04/19 au 31/03/20 - Edition du 15/07/20 - Tenue de compte EUR**

<b>COMPTE DE RÉSULTAT (seconde partie)</b>	<b>Net (N)</b>	<b>Net (N-1)</b>
	<b>31.03.2020</b>	<b>31.03.2019</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>81 092</b>	<b>(28 440)</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	43	2
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change	32 700	499 118
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>32 743</b>	<b>499 119</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Dotations financières aux amortissements et provisions	37 629	93 783
Intérêts et charges assimilées	132 462	185 627
Différences négatives de change	10 236	182 582
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>180 327</b>	<b>461 992</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>(147 584)</b>	<b>37 128</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>(66 493)</b>	<b>10 688</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	(35 860)	96 115
Produits exceptionnels sur opérations en capital		3 000
Reprises sur provisions et transferts de charges		
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>(35 860)</b>	<b>99 115</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	66 642	82 350
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>66 642</b>	<b>82 350</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(102 502)</b>	<b>16 764</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		(140 000)
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>21 169 934</b>	<b>23 111 768</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>21 338 929</b>	<b>22 944 316</b>
<b>BÉNÉFICE OU PERTE</b>	<b>(168 995)</b>	<b>167 452</b>





**ANNEXE SOCIALE DES COMPTES ANNUELS**

# **SOMMAIRE DE L'ANNEXE DES COMPTES ANNUELS**

au 31 mars 2020

## **1 - FAITS CARACTÉRISTIQUES**

## **2 - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES**

## **3 - TABLEAUX :**

- Immobilisations
- Amortissements
- Provisions inscrites au bilan
- Etat des échéances des créances et des dettes
- Variation détaillée des stocks et encours
- Produits à recevoir
- Détails des charges à payer
- Détails des charges constatées d'avance
- Composition du capital social
- Variation des capitaux propres
- Chiffre d'affaires
- Ventilation du résultat
- Allègement de la dette future d'impôt
- Effectif moyen
- Engagements financiers
- Honoraires des Commissaires aux Comptes



## ANNEXE SOCIALE

Le bilan qui vous est présenté a une durée de 12 mois et recouvre la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020. Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### 1 - FAITS CARACTÉRISTIQUES

L'exercice 2019/2020 présente une diminution de son chiffre d'affaires passant de 22.7 millions d'euros à 20.2 millions d'euros. Cette diminution s'explique par les effets dus aux grèves sociales nationales pour 510 K €, aux blocages des ports français en janvier 2020 ainsi qu'à l'épidémie du coronavirus pour 1.25 millions d'euros.

L'épidémie du coronavirus, en plus de la perte de chiffre d'affaires de 1.25 millions d'euros, a également provoqué l'augmentation des créances du poste client induit par les difficultés des clients de s'acquitter de leurs créances, ainsi qu'une hausse des dettes fournisseurs et des dettes fiscales et sociales engendrée par ces effets.

Nous pouvons considérer que l'exercice 2020/2021 sera également impacté par l'épidémie coronavirus engendrant une baisse de l'activité notamment en raison de l'arrêt de l'activité entre le 16 Mars 2020 et le 11 Mai 2020.

### 2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

(DÉCRET N°83-1020 MODIFIÉ DU 29/11/1983- ARTICLES 7, 21, 24 DÉBUT, 24-1, 24-2 ET 24-3)

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 et 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées, en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que le règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### 2.1 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont conformes d'une part au Règlement CRC 04-06 relatif à la définition, à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs, d'autre part au Règlement CRC 02-10 (modifié par le règlement CRC 03-07) relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition et la règle de décomposition par composants a été appliquée.

La durée d'amortissement retenue est la durée d'utilité du bien. Les biens sont amortis linéairement, hormis le matériel de bureau qui fait l'objet d'un amortissement dégressif.

Les durées d'utilité retenues pour les différentes catégories d'immobilisations sont les suivantes :

Logiciels dissociés	1 an
Droits de distribution exclusive	2 à 4 ans
Frais de concept boutique	5 ans
Constructions	20 ans
Agencements aménagements des constructions	10 ans
Installations diverses	3 à 10 ans
Matériel et outillage	5 à 10 ans
Matériel et mobilier de bureau	5 à 10 ans

#### 2.2 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières s'analysent de la manière suivante :

	Valeur brute au 01/04/19	Acquisitions ou virement de poste à poste	Remboursements Cessions ou annulation	Valeur brute au 31/03/20
Dépôts et cautionnements	1 810			1 810
Dépôts et cautionnements	153 954	1 624	56 541	99 037
TOTAL	155 764	1 624	56 541	100 847

##### a) Titres de participation

Des titres de participation BRED sont détenus par Groupe JAJ au 31/03/20

##### b) Dépôts et cautionnements

Les dépôts et cautionnements sont essentiellement des dépôts de garantie sur des contrats de location et les boutiques.

#### 2.3 - STOCKS

##### a) Stocks de marchandises

Les marchandises en stock ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du FIFO.

La valeur brute des marchandises comprend le coût d'achat et les frais accessoires. Les frais de

stockage ne sont pas pris en compte pour cette évaluation.

### b) Stocks de produits finis

Les produits finis en stock ont été évalués à leur coût de revient selon la méthode du FIFO.

La valeur brute des produits finis comprend le coût d'achat de la matière première et de la sous-traitance fabrication, les frais accessoires et les frais de collection. Les frais de stockage ne sont pas pris en compte pour cette évaluation.

Cette année, il n'y a aucune dépréciation des stocks. En effet, un partenariat avec la société « Mick Shoes » a été conclu, stipulant qu'elle s'engage à reprendre nos stocks restant à un tarif préférentiel qui nous permet de déstocker les produits avec un profit. D'autre part, les stocks restants sont mis en vente dans la boutique de Talange.

### c) En-cours de production

Les modèles effectués dans la perspective d'une collection de vêtements présentée et offerte à la vente au cours de l'exercice suivant sont valorisés et comptabilisés en en-cours de production à la clôture de l'exercice à hauteur des frais de conception qui ont été engagés. Ces frais incluent les frais de style externes et internes (salaires et charges sociales versés au personnel participant à la création).

Au 31/03/2020 les encours de production s'élèvent 432 139€.

## 2.4 - CRÉANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du cours de clôture. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité.

Les créances clients faisant l'objet d'une procédure contentieuse sont dépréciées à 50 % du montant HT.

## 2.5 - AFFACTURAGE

Au 31/03/2020 les créances clients cédées à « BNP Factor » se montent à (750 417) €.

Dans les autres créances la retenue de garantie de « BNP Factor » s'élève à 230 520 €, les cessions indisponibles pour – 3 332 €.

## 2.6 - CRÉANCES ET DETTES REPRESENTÉES PAR DES EFFETS DE COMMERCE

• Créances clients et comptes rattachés	75 782 €
• Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 587 608 €

## 2.7- OPÉRATIONS EN DEVISES ETRANGÈRES

Les dettes vis-à-vis des fournisseurs de marchandises sont pour l'essentiel évaluées sur la base du taux de change à la clôture ou le cas échéant selon le taux de couverture.

Les créances, les disponibilités et les dettes non couvertes à terme sont évaluées sur la base du taux de change à la clôture.

La différence résultant de l'actualisation des créances et dettes est portée au bilan en « écart de conversion ».

## 2.8 - RISQUES DE CHANGE

Au 31/03/2020, l'état des positions de la société face au risque de change peut se résumer ainsi :

<b>BILAN</b>	<b>-2 812 746 \$</b>
Dettes fournisseurs en devises	-2 758 809 \$
Autres dettes	\$
Liquidités en devises	- 53 937 \$
<b>HORS BILAN</b>	<b>7 400 000 \$</b>
Achats à terme de devises	7 400 000 \$
<b>DIFFERENTIEL</b>	<b>4 587 254 \$</b>

## 2.9 - AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Les autres achats et charges externes d'un montant total de 15 678 786 € contre 17 322 563 € au 31/03/ 2019, correspondent principalement :

	31/03/2020	31/03/2019
Frais de collection, sous-traitance	11 204 210	12 735 582
Prestations logistiques	426 566	667 493
Locations et charges locatives (hors crédit-bail)	288 619	328 152
Location entrepôt de stockage	335 275	332 447
Entretien réparation	133 672	128 673
Assurances	67 875	104 607
Commissions	679 954	568 159
Rémunération affacturage	123 059	193 284
Honoraires (1)	217 163	304 093
Publicité, salons	830 890	585 495
Transport	869 379	821 371

(1) dont honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat pour 37 000 € au 31/03/20 et 37 000 € au 31/03/19.

## 2.10 - AUTRES CHARGES

Ce poste comprend également des royalties au titre de la licence " SCHOTT ", pour 591 922 € lesquelles ont été calculées comme suit :

- e) Pour les produits textiles, au taux de 3 %.
- f) Pour les produits cuirs, au taux de 5% sur toutes les ventes sauf l'Italie, Japon, Canada et USA où le taux est de 0%.
- g) Au taux de 1.5% pour les ventes à 3 discounters.
- h) Au taux de 2.5% sur les cuirs et 2.5% pour les autres ventes, sur le site web Schott.

Les achats, libellés en devises, non couverts sont comptabilisés selon le cours moyen de change du mois précédant la facture. Lors du règlement, les gains ou pertes de change sont constatés en résultat d'exploitation.

Les gains de change se montent à 220 920 €.

Les pertes de changes se montent à 147 075 €.

## 2.11 - RÉSULTAT FINANCIER

La société comptabilise l'essentiel de ses achats de marchandises facturés en dollars au taux de couverture.

Les achats, libellés en devises, non couverts sont comptabilisés selon le cours moyen de change du mois précédant la facture. Lors du règlement, les gains ou pertes de change sont constatés en résultat financier.

Les gains de change se montent à 32 700 €.

Les pertes de changes se montent à 10 236 €.

Les charges financières s'analysent principalement en :

- Intérêts d'emprunt pour 8 894 €
- Frais d'escompte et découvert pour 63 088 €
- Commissions de financement pour 60 481 €
- Dotation à la provision de pertes de change pour 47 865 €

## 2.12 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Les charges exceptionnelles correspondent essentiellement aux vols, colis perdus, marchandises abimées pour 10 160 €, ainsi qu'à des régularisations comptables pour 67 191 €.

## 2.13 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Au 31/03/2020, il a été imputé sur le résultat fiscal, un déficit fiscal de 223 302 €.

La société dispose d'un déficit fiscal reportable de 3 531 592 €

## 2.14 - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Aucune transaction n'a été conclue avec les parties liées.

## 3 - TABLEAUX

### IMMOBILISATIONS

CADRE A	Valeur brute début d'exercice	Augmentations Réévaluations	Acquisitions
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
Frais d'établissement, de recherche et développement	<b>Total I</b>		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	<b>Total II</b>	571 090	4 825
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Terrains	96 102		
Constructions sur sol propre	765 865		
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements et aménagements des constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels	59 908		
Installations générales, agencements et aménagements divers	1 305 655		3 466
Matériel de transport	26 979		
Matériel de bureau et informatique, mobilier	251 182		34 600
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
<b>Total III</b>	<b>2 505 689</b>		<b>38 066</b>
<b>Immobilisations financières</b>			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	1 810		
Autres titres immobilisés (actions propres)			
Prêts et autres immobilisations financières	153 954		1 624
<b>Total IV</b>	<b>155 764</b>		<b>1 624</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>	<b>3 233 343</b>		<b>44 515</b>

<b>CADRE B</b>	<b>Diminutions Par virement</b>	<b>Diminutions Par cession</b>	<b>Valeur brute fin d'exercice</b>	<b>Réévaluations Valeur d'origine</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement, de recherche et développement (I)				
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)			576 715	
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains			96 102	
Constructions sur sol propre			765 865	
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, aménag. constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels			59 908	
Installations générales, agencements et aménagements divers			1 309 121	
Matériel de transport			26 979	
Matériel de bureau et informatique, mobilier			285 782	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Total III</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 543 755</b>	
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations			1 810	
Autres titres immobilisés (actions propres)				
Prêts et autres immobilisations financières		56 541	99 037	
<b>Total IV</b>	<b>0</b>	<b>56 541</b>	<b>100 846</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>	<b>0</b>	<b>56 541</b>	<b>3 221 317</b>	

## AMORTISSEMENTS

### SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

<b>IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES</b>	<b>Valeur en début d'exercice</b>	<b>Augmentations Dotations</b>	<b>Diminutions Sorties Reprises</b>	<b>Valeur en fin d'exercice</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement, de recherche et dévelop. <b>Total I</b>				
Autres immobilisations incorporelles <b>Total II</b>	351 673	990		352 663
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions sur sol propre	741 119	10 614		715 733
Constructions sur sol d'autrui				
Instal. Générales, agenc. et aménag. constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	57 675	784		58 458
Installations générales, agencements et aménagements divers	1 088 658	50 202		1 138 860
Matériel de transport	19 729	3 000	0	22 729
Matériel de bureau et informatique, mobilier	160 774	24 813		185 587
Emballages récupérables et divers				
<b>Total III</b>	<b>2 067 954</b>	<b>89 413</b>	<b>0</b>	<b>2 157 367</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	<b>2 419 627</b>	<b>90 403</b>	<b>0</b>	<b>2 510 030</b>

## PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

	Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations exercice	Diminutions reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
Provisions pour litiges				
Provisions pour pertes de change	93 783	37 629		131 412
Autres provisions pour risques et charges				
<b>Total I</b>	<b>93 783</b>	<b>37 629</b>	<b>0</b>	<b>131 412</b>
<b>Provisions pour dépréciations</b>				
Provisions sur immobilisations incorporelles				
Provisions sur autres immobilisations financières	3 887		3 887	0
Provisions sur stocks et en-cours				
Provisions sur comptes clients	362 217	52 693		414 910
<b>Total II</b>	<b>366 104</b>	<b>52 693</b>	<b>3 887</b>	<b>414 910</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II)</b>	<b>459 887</b>	<b>90 322</b>	<b>3 887</b>	<b>546 322</b>

	d'exploitation	52 693	0
Dont dotations et reprises :	financières	37 629	0
	exceptionnelles		0

## ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

## CADRE A

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an	À plus de 5 ans
<b>De l'actif immobilisé</b>				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1) (2)				
Autres immobilisations financières	99 037		99 037	
<b>De l'actif circulant</b>				
Clients douteux ou litigieux	941 347		941 347	
Autres créances clients	6 082 982	6 082 982		
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés	29 593	29 593		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices	555 625	555 625		
Taxe sur la valeur ajoutée	200 103	200 103		
Autres impôts, taxes et versements assimilés	30 912	30 912		
Divers				
Groupe et associés (2)		0		
Débiteurs divers	271 248	271 248		
Charges constatées d'avance	264 636	264 636		
<b>TOTAL</b>	<b>8 475 483</b>	<b>7 435 098</b>	<b>1 040 384</b>	

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consenties aux associés

**CADRE B**

<b>ÉTAT DES DETTES</b>	<b>Montant brut</b>	<b>À 1 an au plus</b>	<b>À plus d'1 an</b>	<b>À plus de 5 ans</b>
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : (1)				
- à un an maximum à l'origine	1 955 864	1 955 864		
- à plus d'un an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)	64 730	64 730		
Fournisseurs et comptes rattachés	7 670 926	7 670 926		
Personnel et comptes rattachés	186 138	186 138		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	352 348	352 348		
Impôts sur les bénéficiaires				
Taxe sur la valeur ajoutée	819 122	819 122		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et versements assimilés	81 022	81 022		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	163 358	163 358		
Autres dettes	1 220 999	1 220 999		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>12 514 506</b>	<b>12 514 506</b>		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

(2) Emprunts, dettes contractés auprès des associés

## VARIATION DÉTAILLÉE DES STOCKS ET DES EN-COURS

	<b>A la fin de</b>	<b>Au début de</b>	<b>Variation des stocks</b>	
	<b>l'exercice</b>	<b>l'exercice</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>
Matières premières, approvisionnement	1 405 698	910 132	495 566	
En cours de production de biens	432 139	491 224		59 085
Produits finis	4 393 741	3 947 171	446 570	
Marchandises	696 927	678 443	18 484	
<b>Total</b>	<b>6 928 505</b>	<b>6 026 970</b>	<b>960 620</b>	<b>59 085</b>

## PRODUITS À RECEVOIR

(Décret 83-1020 du 29/11/1983 - Article 23)

<b>Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan</b>	<b>31/03/20</b>	<b>31/03/19</b>
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	375 101	215 230
Autres créances	555 625	504 904
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
<b>TOTAL</b>	<b>930 725</b>	<b>720 134</b>

## DÉTAILS DES CHARGES À PAYER DANS LES POSTES SUIVANTS AU BILAN

(Décret 83-1020 du 29/11/1983 - Article 23)

	31/03/20	31/03/19
<b>Dettes financières</b>		
Intérêts courus		
Intérêts courus sur emprunts		
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>		
Factures non parvenues	744 955	408 053
<b>Total</b>	<b>744 955</b>	<b>408 053</b>
<b>Dettes fiscales et sociales</b>		
Dettes provisions congés payés	181 947	175 734
Personnel salaires à payer	4 191	27 771
Charges sociales congés à payer	90 973	87 867
Charges sociales sur salaires	0	0
État charges à payer	64 224	46 595
<b>Total</b>	<b>341 335</b>	<b>337 967</b>
<b>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</b>		
Frs immob à recevoir		
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Autres dettes</b>		
Avoirs à établir	9 177	75 939
Charges à payer (commissions, royalties, honoraires...)		
<b>Total</b>	<b>9 177</b>	<b>75 939</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 095 467</b>	<b>821 959</b>

## DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	31/03/20	31/03/19
Charges d'exploitation constatées d'avance	95 409	85 886
Charges financières constatées d'avance		
Achats comptabilisés d'avance	169 227	898 318
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>264 636</b>	<b>984 204</b>

### Nature des charges constatées d'avance

#### (1) Charges constatées d'avance

Elles se composent de charges d'entretien, location, assurances, publicité...

#### (2) Achats constatés d'avance

Ils correspondent à de la marchandise non rentrée en stock majorée des droits de douane, des frais de transport et d'assurances.

En outre, elles comportaient à hauteur de 421 618 euros les échantillons des collections futures au 31/03/19, les échantillons sont comptabilisés en stocks au 31/03/2020.

## COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Différentes catégories de titres (toutes de valeur nominale 1€)	Nombres de titres	
	Au début de l'exercice	En fin d'exercice
Actions nominatives à droit de vote simple	88 200	88 200
Actions nominatives à droit de vote double	1 860 786	1 860 786
Actions au porteur	1 611 953	1 611 953
<b>TOTAL</b>	<b>3 560 939</b>	<b>3 560 939</b>



## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Capitaux propres au 31/03/19	3 025 067
Bénéfice au 31/03/20	-168 995
<b>Capitaux propres au 31/03/20</b>	<b>2 856 072</b>

## CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de 20 158 362 € se répartit par secteur géographique, gros et détail et en pourcentage du chiffre d'affaires total comme suit :

	C.A	Pourcentage
<b>CA COMMERCE DE GROS</b>		
France, ventes de marchandises	2 765 825	13,72%
France, prestations de service	13 291	0,07%
Export, ventes de marchandises	857 887	4,26%
Export, prestations de service	5 675	0,03%
<b>CA COMMERCE DE DÉTAIL</b>		
France détail SCHOTT	1 342 421	6,66%
<b>CA PRODUCTION</b>		
France, ventes de produits finis	8 873 290	44,02%
Export, ventes de produits finis	6 299 974	31,25%
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL</b>	<b>20 158 364</b>	<b>100,00%</b>

## VENTILATION DU RÉSULTAT

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	-66 493	
Résultat exceptionnel	-102 502	
Crédit d'impôt recherche	0	
<b>Résultat comptable</b>	<b>-168 995</b>	

## ALLÈGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT

Organic	
Encart OPCVM	
Frais d'escompte	
Provision risque de change	
Écart de conversion passif	
<b>Allègement de la dette future d'impôt</b>	<b>0</b>

## EFFECTIF MOYEN

Catégorie de personnel	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	13	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	35	
Ouvriers		
<b>TOTAL</b>	<b>48</b>	

## RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Au cours de l'exercice, il a été attribué 248 696 € de salaires bruts

## ENGAGEMENTS FINANCIERS

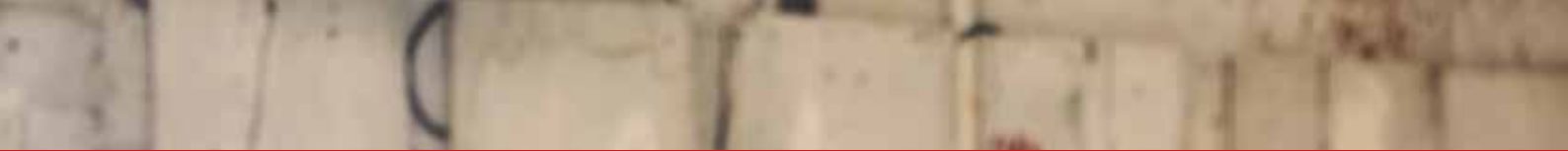
<b>Engagements donnés</b>	<b>Montant</b>
Effets escomptés non échus	1 480 689
Hypothèque	2 700 000
Nantissement OPCVM	
Abandon de compte courant avec clause de retour à meilleure fortune	457 347
Retraite	85 372
<b>TOTAL</b>	<b>4 723 408</b>
<b>Engagements réciproques</b>	
Achats devises à terme	6 559 482
USD 14 400 000	
Crédits documentaires	1 587 608
<b>TOTAL</b>	<b>8 147 090</b>

### Engagements de retraite

La Société a souscrit auprès de la Société Générale un contrat retraite destiné à la couverture des indemnités de fin de carrière. Son obligation vis-à-vis des salariés est externalisée et comptabilisée par le biais d'appels de cotisation. L'engagement de retraite était évalué à 159 230 € au 31 03 2017, couvert partiellement par le contrat d'assurance IFC valorisé à 74 925 € ; ainsi, l'engagement résiduel s'élève à 85 372 €.

## COMMISSAIRES AUX COMPTES

	<b>Honoraires - Contrôle légal des comptes annuels</b>		<b>Mission exceptionnelle</b>	
	<b>31/03/20</b>	<b>31/03/19</b>	<b>31/03/19</b>	<b>31/03/18</b>
<b>Sarl FIABILITY</b> 119 rue Pierre Semard 75009 Paris RCS Paris 484 880 422	37 000	49 000		





Groupe JAJ

40-48, rue Beaumarchais - 93100 Montreuil